

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE

**RETRANSCRIPTION INTÉGRALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit mars à huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Éric VUILLEMIN**, maire.

Présents :

BAUDESSON Cécile, BONNEFOI Jérôme, BOUCHUT Christophe, CAMUSET Émilie, CHEIKH Fethi, CONROUX Sandrine, DA MOTA Adam, DELIGNY Véronique, FARIA David, GIBAUD Oumy, HOSDEZ Jean-Albert, JUTAND-MORIN Martine, KEOMANY Vandhara, LEFEVRE Martine, LUCAS Marie-Thérèse, MATHIEU Gilles, MILLET Clarisse, MORIN Anne-Cécile, PERROT Florinda, RICHARD Martine, ROME Gaëlle, TAILLAND Jean-Marie, TOTEL Éric, VERNET Jean-Patrick, ZANY Sophie.

Absents : **BENOIT Jacques, HENEAUX Mélanie.**

Représentés : **COUENON Laëtitia par CHEIKH Fethi, HAHN Jean-Paul par LUCAS Marie-Thérèse, KREMER Claire par PERROT Florinda, RENAUT Richard par BOUCHUT Christophe, HENINI Abdenasser par MILLET Clarisse.**

M. TOTEL Éric a été nommé secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 18 mars 2023 à 8h30

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2022
- 2) Reprise anticipée des résultats du Budget Principal Ville et des budgets annexes du Service Eau, du Service Assainissement et Cinéma Municipal de l'exercice 2022
- 3) Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023 portant sur le Budget Principal Ville et les budgets annexes Service Eau, Service Assainissement et Cinéma Municipal
- 4) Budget Primitif - Modification et création des autorisations de programme - Budget Principal, budget Service Eau et Budget Service Assainissement exercice 2023
- 5) Administration générale – Création d'une Société Publique Locale (SPL)
- 6) Étude solaire photovoltaïque en autoconsommation collective - Demande de subvention auprès de la Région
- 7) Demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement - Aide aux actions - Comité Départemental Handisport Aube
- 8) Demande de subvention d'équipement - Association RS 10 Section Cyclisme
- 9) La Béchère en Fête - 10 juin 2023 - Tarif des emplacements
- 10) Délégation de service public de la fourrière municipale – Approbation du délégataire et autorisation de signature
- 11) Extension de la vidéoprotection sur le complexe sportif Bardin-Gousserey - Demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance
- 12) Contrat d'assurance des risques statutaires
- 13) Convention cadre entre la Ville de Romilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Romilly-sur-Seine au titre de l'année 2023
- 14) Demande de subventions dans le cadre de la démolition de l'ancienne maison du handball et son annexe pour la construction d'un parking
- 15) Aménagement d'un parking, avenue de la Liberté - Demande de subventions auprès de la Région et du Département
- 16) Convention d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube – S.D.E.A. - Placette Champagne
- 17) Extension de l'éclairage public pour le parking - Avenue de la Liberté
- 18) Réalisation d'une déviation entre la route de Conflans-sur-Seine et la Route Départementale 619 à l'ouest de l'agglomération
- 19) Instauration d'aides financières à l'immobilier commercial et artisanal - Annule et remplace la délibération n°17.030 du 6 mai 2017
- 20) Cession par la Commune d'un ensemble immobilier sis voie Herbesace à Romilly-sur-Seine (Ancienne école Eugénie Cotton et ses abords) - Parcelles cadastrées section AP n°740-742-744-746 et 748
- 21) Développement de l'éducation artistique et culturelle via le dispositif « Orchestre à l'école » au sein des écoles primaires de Romilly-sur-Seine
- 22) Redynamisation de la fréquentation du cinéma l'Eden

- 23) Note d'information relative à la saison culturelle 2023/2024
- 24) Décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et liste de marchés passés par le service Commande Publique pour l'année 2022

M. le Maire : Mesdames, Messieurs, bonjour. J'invite l'ensemble des conseillers municipaux à s'installer à leur place. J'invite les personnes qui sont dans la salle si elles veulent pouvoir s'asseoir ou avancer et toutes rentrer. À ce moment-là, vous prenez les chaises ou fauteuils disponibles et vous les tournez à ce moment-là vers moi et vous pouvez vous asseoir. Il y en a peut-être qui peuvent plus rentrer. Sachant qu'attention les normes, je crois que l'on ne doit pas dépasser 80 personnes dans la salle ou 100 personnes, je n'ai plus ça en tête. 80 donc à mon avis, entre les conseillers et tout le monde, on est pile-poil. On est léger les uns les autres. Ça va aller. S'il vous plaît, je vous demande de bien vouloir laisser les conseillers municipaux s'installer à leur place pour que l'on puisse ouvrir officiellement cette séance. Mesdames, Messieurs, donc bonjour à chacune et chacun d'entre vous. Avant de vous céder la parole et surtout avancer sur les choses, on va surtout faire les choses bien dans les règles, c'est-à-dire que je vais procéder à l'appel du Conseil Municipal, faire nommer un secrétaire de séance et puis je vais vous expliquer au fur et à mesure le déroulement. Je pense que si vous avez d'autres manifestations ou autres, vous devriez pouvoir être libérés dans une grosse demi-heure. On a une contrainte à 11 heures puisque nous recevons les dirigeants du RS 10 et on met à l'honneur Jean-Marie MIGEOTTE pour le travail qu'il a accompli donc on aura comme ça à peu près deux heures pour délibérer.

M. le Maire procède à l'appel.

Éric VUILLEMIN (présent), Marie-Thérèse LUCAS (*présente*), Jérôme BONNEFOI (*présent*), Martine JUTAND-MORIN (*présente*), Jean-Paul HAHN a donné pouvoir à Marie-Thérèse LUCAS, David FARIA (*présent*), Clarisse MILLET (*présente*), Christophe BOUCHUT (*présent*), Jacques BENOIT, on a pas eu de pouvoir, il est excusé, Jean-Albert HOSDEZ (*présent*), Richard RENAUT (a donné pouvoir à Christophe BOUCHUT), Gilles MATHIEU (*présent*), Jean-Marie TAILLAND (*présent*), Vandhara KEOMANY (*présent*), Véronique DELIGNY (*présente*), Sandrine CONROUX (*présente*), Émilie CAMUSET (*présente*), Cécile BAUDESSON (*présente*), Florinda PERROT (*présente*), Oumy GIBAUD (*présente*), Sophie ZANY (*présente*), Anne-Cécile MORIN (*présente*), Mélanie HENEAUX, excusée, Adam DA MOTA (*présent*), Fethi CHEIKH (*présent*), Laetitia COUENON, pouvoir à Fethi CHEIKH, Jean-Patrick VERNET (*présent*), Martine LEFEVRE (*présente*), Claire KREMER a donné pouvoir à Florinda PERROT, Abdenasser HENINI a donné pouvoir à Clarisse MILLET, Martine RICHARD (*présente*), Gaëlle ROME (*présente*), Éric TOTEL (*présent*).

M. le Maire : Parfait. Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je rappelle que nous allons faire circuler une feuille pour le tableau de présence, vous n'hésitez pas les uns et les autres ainsi que les autres documents à les signer et pour vous et pour votre mandant.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : Je vous propose si vous en êtes d'accord comme secrétaire de séance, Éric TOTEL.

Qui vote contre ? Comme je ne vois pas tout le monde, ceux qui votent contre, vous épellerez bien votre nom et votre prénom. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Parfait. Voilà pour notre secrétaire de séance.

Avant de passer à nos discussions et vœux, je vais vous demander en l'honneur de ceux qui sont malheureusement décédés depuis quelque temps et notamment une particulière pensée amicale pour Daniel CHAUMONT d'observer une minute de silence.

L'assemblée observe une minute de silence.

Je vous remercie.

Daniel CHAUMONT était un dirigeant d'une association patriotique, comme chacun le sait, et a combattu donc de l'autre côté de la Méditerranée pendant les guerres de décolonisation. Il est décédé des suites d'une longue maladie, un homme toujours dévoué, passionné donc il faut rendre hommage à ces personnes comme il se doit.

Sans plus attendre, nous avons donc eu des propositions de vœux et je pose à la question à tout le monde, si ces vœux vous êtes tous d'accord pour qu'on mette les deux vœux à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal. Y a-t-il des remarques sur le principe d'inscrire les vœux ?

M. Fethi CHEIKH : Oui merci M. le Maire. Effectivement, notre groupe vous a fait parvenir un vœu lundi dans le cadre de la réforme des retraites, un vœu intitulé « contre la réforme des retraites ». Il a été envoyé par mail le lundi, mercredi on a reçu une réponse par la plume de votre directrice de Cabinet qui nous a fait part de votre accord de principe d'inscrire ce vœu aux travaux de ce Conseil Municipal de ce jour et vous avez pris l'engagement d'apporter des modifications dans un délai, jusqu'à vendredi. Hier soir, à 22h30, on a reçu un autre vœu et on était étonné que notre vœu initial n'ait pas été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, comme ce fut le cas de votre vœu.

Effectivement aujourd'hui, on présente deux vœux, mais avant d'attaquer le fond, je vous demande M. le Maire si vous êtes d'accord pour suspendre le Conseil Municipal temporairement et comme vous êtes en train de le voir avec la présence de la population romillonne qui se bat maintenant depuis des mois contre cette réforme des retraites, je vous demande solennellement de donner la parole à l'un des intervenants de l'intersyndicale. Je vous remercie.

M. le Maire : J'entends ce que vous venez de dire M. CHEIKH donc je traduis ce que vous dites. Vous ne demandez pas une suspension de séance pour que les personnes sortent et se concertent et discutent. Vous demandez une suspension de séance pour laisser la parole à un représentant de l'intersyndicale.

M. Fethi CHEIKH : Tout à fait.

M. le Maire : Il faut que ce soit précis pour tout le monde parce que je ne voudrais pas qu'il y ait des allées et venues. Si des personnes veulent se concerter, je le comprendrai aussi parfaitement. Je suis un total démocrate. Donc ce que je vais vous proposer, déjà sur le principe, bien sûr concertation, mais est-ce qu'on est d'accord, pour l'enregistrement et pour les services administratifs, qu'on inscrit à l'ordre du jour les deux vœux sur lesquels après les élus débattons. Tout le monde est d'accord avec cette version de forme ? Après il y aura une lecture intégrale des vœux par les uns et les autres. Je vais vous interroger. Je suis d'accord pour entendre un représentant. Qui est le représentant de l'intersyndicale ?

Représentant de l'intersyndicale : M. le Maire, je vous arrête tout de suite, ce n'est pas le représentant, ce sont les représentants. Donc les représentants, c'est [inaudible] et les salariés qui sont ici s'exprimeront également s'ils le souhaitent.

M. le Maire : Attendez, soyons très clairs, on a un délai de contrainte.

Représentant de l'intersyndicale : [inaudible] ...mais on s'exprime.

M. le Maire : J'entends, mais si vous voulez, on a des délais contraints. Donc moi qu'il y ait une, deux personnes OK, mais je ne peux pas avoir 80 interventions. Pardon ? On a une demi-heure devant nous. Ça touche tout le monde, ne vous inquiétez pas, je connais le projet, je suis aussi particulièrement impacté. Donc qui veut commencer à prendre la parole ?

Représentant de l'intersyndicale : Attendez, M. le Maire, si je peux me permettre. Je ne sais pas comment est-ce que vous aviez prévu, mais cela aurait été intéressant que les salariés présents connaissent les vœux et entendent les vœux.

M. le Maire : Je ne sais pas, on me demande de vous donner la parole. Je vous donne la parole.

Représentant de l'intersyndicale : On peut suivre cette demande M. le Maire.

Représentant de l'intersyndicale : Je trouve que ce serait intéressant quand même et puis après on vote.

M. le Maire : On vote ?

Représentant de l'intersyndicale : On vote sur les deux, c'est bien ce que vous allez faire.

M. le Maire : Les Conseils Municipaux votent sur les vœux. Attendez, vous me pardonnerez. Ça ne marche pas comme ça. Je suis prêt à entendre quelqu'un parmi vous, deux personnes, pendant deux trois minutes qui me disent voilà nos revendications, même si beaucoup de personnes ont entendu, ceux qui ont suivi l'actualité. À partir de là, je dirai les problèmes de vœux ou autres, on peut les voir après ou on peut les voir avant. Alors M. CHEIKH, je vous laisse lire votre vœu.

M. Fethi CHEIKH : M. le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que depuis notre dépôt de vœu, il y a des choses qui se sont passées dans le pays. Permettez-moi ce préambule avant d'entamer le vœu. Le recours au 49-3 est une première défaite pour le Gouvernement, la réforme MACRON est minoritaire dans le pays, elle l'est aussi à l'Assemblée nationale. Aussi, le Gouvernement vient de dégainer l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer en force son projet de saccage du droit à la retraite.

Le recours à ce dispositif institutionnel est un aveu, pas davantage que dans le pays où il a provoqué un mouvement social historique, je l'ai rappelé à Romilly depuis plusieurs mois maintenant. Ce projet n'a pas de majorité à l'Assemblée nationale. Il est aussi illégitime, conçu en principe pour permettre de faire adopter les lois de la finance. Il est aujourd'hui utilisé pour imposer à notre peuple un véritable coup de force antisocial. Cet échec du Gouvernement est le fruit des formidables mobilisations de ces dernières semaines, de l'unité de l'intersyndicale et de l'action de tous les élus de force, de gauche et écologistes qui ont mis toutes leurs forces dans cette bataille. Depuis dix mois, ce pouvoir mis en minorité aux élections législatives de 2022 n'a cessé de mentir aux Françaises et aux Français. Il a méprisé leurs attentes et leurs protestations, il a bafoué la démocratie sociale en ignorant une intersyndicale soutenue par des millions de grévistes et de manifestants. Il a tout mis en œuvre pour empêcher que le Parlement puisse mener un débat instruit et contradictoire sur l'avenir de notre système de retraite. Il essuie à présent une défaite politique par sa totale incapacité à convaincre la France de travail et la représentation nationale que sa réforme est injuste et nécessaire. Elle ne l'est pas. Chacune et chacun en est parfaitement conscient, y compris les salariés, à commencer par les plus fragiles, les femmes, les professions pénibles, les carrières longues que l'on veut soumettre à une violence insupportable ou les contraindre à travailler des années supplémentaires. La bataille pour empêcher la mise en œuvre d'une réforme illégitime doit se poursuivre. Au sein de cette assemblée, notre groupe, M. le Maire, réaffirme donc son plein et indéfectible soutien aux mobilisations auxquelles l'intersyndicale appellera dans les prochaines périodes. On propose comme unique vœu que le Conseil Municipal d'aujourd'hui demande et soutienne la demande d'un référendum d'initiative partagée sur cette réforme, le retrait et la mise en place de ce référendum. Pourquoi ? Parce qu'après la validation par le Conseil Constitutionnel, nous aurons neuf mois maintenant pour réunir partout en France 4 000 000 signatures et forcer le Président de la République à la mettre en œuvre. Durant toute cette période, la réforme doit être suspendue. Voilà, M. le Maire, la formidable campagne que nous pouvons mener ensemble dans la plus grande unité des forces syndicales. Un immense espoir s'ouvre à nous. Vous l'avez compris M. le Maire, après ce préambule, que notre vœu se résume à deux points : demander au Gouvernement le retrait du projet de réforme et l'organisation d'un référendum.

[Applaudissements dans la salle]

M. le Maire : Alors donc si je comprends bien, tout le vœu que vous avez bâti aujourd'hui, dans sa technicité, vous me dites, nous l'oublions. Nous le résumons à ce que vous avez dit, M. CHEIKH, c'est bien ça ? Alors je vais reprendre deux trois points en préambule et que chacun entende bien chaque mot et ne traduise pas d'une volonté purement politicienne ce que je vais dire. Moi, si j'écoute cette réforme de la retraite, je ne peux pas prendre à titre personnel ma retraite avant 69 ans, voyez donc je ne suis pas forcément favorable à cette réforme, d'accord, à titre personnel. M. LATRASSE, je crois que j'ai écouté d'autres personnes, je pense que j'ai le droit de m'exprimer. Vous pourrez y revenir après. M. LATRASSE, je crois que depuis plusieurs mois, on vous a tous beaucoup entendu, vous ne m'avez pas beaucoup entendu sur le sujet. Il ne faut pas s'inquiéter. Ne vous inquiétez pas pour moi, tout ne va pas trop mal pour le moment, je dis bien pour le moment. On verra dans quelque temps, c'est un autre sujet. Donc déjà, je voudrais rappeler à cette noble assemblée que cette loi malheureusement pour le moment est censée passer au travers d'un outil juridique galvaudé, le 49-3 et ce depuis plusieurs décennies, mais là, ça s'est amplifié depuis un an du fait d'une majorité relative. Premièrement, sauf à ce qu'il y ait retournement, mais ce n'est pas impossible que le Conseil Constitutionnel déjà invalide une partie de la loi. Attendons les motions de censure, il y en a peut-être une qui, si elle n'est pas adoptée, ça devrait frôler une forte minorité relative, je dis bien frôler, notamment celle du groupe LIOT. C'est le premier point. Très pratico-pratique. Deuxième point pratico-pratique, ce n'est pas impossible que le Conseil Constitutionnel invalide tout ou partie de la loi puisque le véhicule législatif utilisé n'est pas le bon donc c'est ce qu'on appelle un cavalier.

La deuxième chose, ça a été tronqué en partie sur les artifices, les articles 44 et autres de la Constitution qui ont été utilisés, ce qui fait que ça paraît faire tout tomber en chaîne. Donc premier point, on va déjà voir ce que le Conseil Constitutionnel invalide ou n'invalide pas sur tout cela. Ce n'est impossible que tout ou partie de loi qui soit totalement censurée, ce qui voudrait donc dire que les choses pourraient avancer. Pour preuve, le Président du Conseil Constitutionnel a fait connaître, alors que normalement il a un droit de réserve le plus strict, son léger courroux sur le véhicule législatif utilisé. Deuxième point, après il y a le référendum d'initiative partagée qui a été mis en place sous l'égide d'un ancien Président de la République, que certains se sont dit, est-ce que ça verra le jour ou pas, ça a failli sur tel ou tel sujet. Là je vais être direct avec vous, je ne doute pas un seul instant, je pense qu'il y aurait un référendum d'initiative partagée. Ça m'étonnerait que les 4 000 000 signatures ne soient pas trouvées. Je dis bien, ça m'étonnerait, s'il n'y avait pas censure du Conseil Constitutionnel. Ce qui veut donc dire que s'il y a 4 000 000 de personnes et un certain nombre de parlementaires, comme vous le savez, le nombre de parlementaires on n'a pas de sujet, sur les 4 000 000 de signatures, c'est fort probable qu'elles soient acquises, ce qui veut donc dire qu'il y aura un référendum d'initiative populaire sur cette loi portant réforme des retraites. Donc à partir de là, j'aurais tendance à dire que moi, qui m'en remets régulièrement au peuple et cela ne me pose aucun problème. Je vais vous donner mon fond de pensée sur cette loi, n'étant ni parlementaire et pas plus que ça, même si certains m'avaient sollicité il y a peu de temps. Moi, si j'avais été dans l'hémicycle dès le démarrage, je pense que j'aurais dit que cette loi-là était très mal engagée parce qu'elle est faite de nombreux faux-semblants, de fausses concertations, de non-discussions. On confond les régimes spéciaux déficitaires avec des régimes autonomes, on veut donc tellement volontairement simplifier que ce n'est pas le cas. Vous avez des régimes spéciaux qui sont autonomes, qui sont excédentaires parce que ce sont les propres personnes du régime qui cotisent plus. Pourquoi toucher à des régimes comme ça lorsqu'eux-mêmes sont excédentaires et qu'ils cotisent plus pour leur propre retraite ? Premier débat qui n'a quasi pas eu lieu, sauf au sein du Sénat. Je veux publiquement rendre hommage à différents sénateurs, notamment socialistes, je le dis, qui ont porté ce débat pendant plusieurs jours au Sénat avec des éléments très factuels, très pratico-pratiques. Deuxième sujet, nous parlons des régimes spéciaux, déjà lorsque l'on touche à des régimes

spéciaux, pourquoi on n'a pas touché aux 13 et qu'on en a touché qu'à 5 ? Vaste question. Si on touche à des régimes spéciaux, on touche à tous les régimes ou on ne touche à aucun. Déjà vous voyez, premier débat sur lequel je crois qu'il faut que chacun réfléchisse à nouveau au cours des mois prochains. Deuxième débat, toutes les discussions autour du COR (Comité d'Orientation des Retraites). Les chiffres sont partis dans tous les sens. On n'en sait rien, même à horizon quatre cinq ans et tout le monde s'accorde pour dire que dans quatre ans, il faudra refaire à nouveau une réforme des retraites. Pardonnez-moi l'expression très triviale, pourquoi mettre un tel bousin si c'est pour recommencer dans quatre ans. On fait les choses sérieusement, on les fait bien pour 10, 15, 20 ans, mais on ne va pas refaire des réformes, pardonnez-moi l'expression, tous les trois quatre mois. À un moment, on fait les choses. Ensuite, ce que je regrette, ça a été dit par un ministre de Seine et Marne, c'est que ça allait impacter les dames. Pourquoi n'avons-nous pas retenu dans cette réforme les temps de parentalité ? Il est peut-être aussi grand temps, différents partis l'avaient proposé à l'époque, d'instaurer un salaire équivalent. Au lieu que ce soit appelé allocation familiale, mais un salaire pour le père ou la mère ou le parent qui élève des enfants à hauteur de tant par enfant, peut-être limité à x enfants, que sais-je, mais qu'il y ait une vraie réflexion sur ça, et qui générerait des droits à retraite et des droits à pension. C'est un deuxième débat voire troisième débat. Ensuite, il faudra clarifier clairement aussi sur cette réforme des retraites et ça n'a pas été clarifié les droits à pension de réversion qui n'ont pas été clarifiés. Est-ce que lorsque je suis copacsé, j'aurai le droit à ma pension de réversion, est-ce que je suis marié, j'ai le droit à plus ou moins et à quelle hauteur de pourcentage ? Et est-ce que c'est sur les régimes uniquement complémentaires ou principaux ? C'est ce que je regrette dans tous ces débats, absence de débat depuis trois mois, on n'a pas posé ces vraies questions. Ce sont des questions dramatiques qui se posent lorsque vous perdez un être cher et ça, personne n'a osé mettre le sujet sur la table. Quel droit à pension de réversion aurais-je droit le jour où mon cher ou ma chère et tendre ne sera plus là et vis-à-vis du statut juridique ? Pas pacsé, pacsé, marié.

Ensuite, donc je vous ai parlé de l'aspect familial. Personne n'a non plus évoqué, et ça je pense que ça aurait pu faire l'objet d'un alinéa, toutes les personnes qui se retrouvent en invalidité, invalidité professionnelle ou invalidité suite à un accident. Je pense qu'aujourd'hui, lorsqu'il y a malheureusement un accident de la route, à titre d'exemple ou autre, que la personne va avoir une carence, il faut qu'on ait une règle établie que les droits à retraite perdus par cette personne soient compensés dans l'indemnité d'assurance et chiffrés précisément. Chose qui n'a pas été particulièrement non plus abordée dans cette réforme. Donc vous voyez, pour moi, c'est très clair le sujet, c'est ce que je partage, je ne sais pas si d'autres partagent l'idée, je sais que je vais être aussi un peu dur, certains découvriront aussi le vœu après, mais on ne pas évoquer nos vœux parce que je pense qu'on peut avoir un vœu commun aujourd'hui dans un premier temps. Mais je pense qu'il y a une question que l'on ne se pose pas depuis 20 ou 25 ans. Pourtant j'étais de ceux qui pensaient que peut-être on pouvait effectivement aller plus loin, ça peut dépendre des professions, mais aujourd'hui on est arrivé dans un monde très stressant. Je ne suis pas sûr que même psychologiquement les gens tiendront beaucoup au-delà d'une soixantaine ou même 70 ans dans les métiers. Oui, il y a des pays en Europe où les gens font. Pourquoi pas ? Personne ne s'est interrogé sur le fait de reculer l'âge de la retraite et qu'on allait certainement perdre beaucoup de bénévoles ans le monde associatif, dans le monde culturel et même à l'échelle des collectivités locales puisque dans les petites communes, pardonnez-moi, ce sont souvent des bénévoles. Donc je suis très clair, je pense que c'est tout, on a fait tel ou tel test dans beaucoup de domaines. J'aurai l'occasion de l'exprimer longuement sur ce sujet-là une autre fois, mais je pense qu'il faut abolir les 64 ans, il faut abolir les 62 ans, revenir aux 60 ans, mais peut-être parallèlement c'est quand on est jeune qu'on travaille et ce n'est pas quand on a 62 ans. Pardonnez-moi, il faut peut-être travailler plus et puis on n'a pas émis l'idée innovante, on est dans un monde aujourd'hui où il y a de plus en plus, non pas de collectif malheureusement, mais d'individualisme malheureusement. Pourquoi est-ce qu'on ne met pas un compte-épargne temps à vie en

place ? Celui qui veut bosser plus, quand il a 35 ans, mais qu'il veut à 52 ans s'arrêter pendant un an pour s'occuper de ses petits-enfants, pourquoi on lui imposerait de faire du matin au soir 35 heures par semaine pendant 40, 42, 43 ans. Je pense qu'il faut adapter les situations et c'est pour ça que je suis, je vous l'avoue, pour demander la suspension de cette loi et un nouveau travail à perspective 10, 15, 20 ans sur une vraie réforme des retraites, mais qui corresponde à tout le monde. Réfléchir sur un compte épargne temps, réfléchir sur comment dirais-je, un salaire parental, réfléchir sur toutes ces histoires d'indemnisation pour invalidité ou autres, réfléchir sur les régimes qui sont excédentaires ou pas parce qu'on ne peut pas dire qu'il y a une égalité sur tout si les personnes, pardonnez-moi l'expression, ne cotisent pas de la même manière. Il faut aussi une solidarité intergénérationnelle. On sait très bien qu'il y a des régimes qui seront toujours déficitaires comme la MSA puisqu'il y a de moins en moins d'agriculteurs qui eux-mêmes ont fourni des enfants d'agriculteurs à d'autres régimes. C'est pour ça que je pense que cette réforme a été bâclée, elle a été faite dans une discussion purement politicienne, histoire de dire j'ai fait une réforme et je vais raisonner peut-être d'une manière dure, mais je dirais qu'avant de casser ce qui fonctionne, réparons ce qui est cassé. Et je crois que depuis quelques années, on casse beaucoup mais on ne répare pas trop ce qui est cassé. J'en sais quelque chose sur beaucoup de réformes, malheureusement on casse ce qui fonctionne, mais pour le moment on ne répare pas trop ce qui ne fonctionne pas. Donc moi l'ubérisation de l'économie, je dis non. Voilà, donc si vous voulez faire simple pour le vœu, je vous propose à toutes et tous, si M. CHEIKH cela vous convient, qu'on demande la suspension de la réforme.

Attendez, vous allez dire le retrait, mais un jour ou l'autre, vous savez que ça va rediscuter sur ça et ça, mais une vraie concertation et oui, moi je suis assez pour ce référendum d'initiative partagée populaire de façon à ce que le peuple puisse s'exprimer sur le sujet. Il faut à un moment ou l'autre trancher certaines questions, mais on peut les trancher en connaissance de cause quand on n'a pas biaisé le débat. Pour moi, depuis trois quatre mois, le débat est biaisé, on ne pose pas les bonnes questions et on tape à côté, si vous permettez l'expression.

M. Fethi CHEIKH : Une prise de parole s'il vous plaît.

M. le Maire : Oui.

Représentant de l'intersyndicale : Avec tout ce que j'ai entendu, je ne comprends pas que l'on ne vous ait jamais vu dans nos manifestations. J'ai bien compris que vous êtes aujourd'hui au [...]

[Coupure audio]

M. Fethi CHEIKH : M. le Maire, si je peux me permettre, une prise de parole pour avancer dans le débat. Effectivement on réaffirme notre vœu, pas sur les considérants, mais sur les demandes qui sont quand même les demandes du mouvement social de la majorité des Français. Dans les derniers sondages, ils sont à 70 % contre cette réforme. C'est simple, retrait et l'organisation d'un référendum d'initiative partagée et je pense que là, si je comprends bien, on fait l'unanimité et on commence dès maintenant, vous en votre qualité de Maire, à organiser la réussite dans notre territoire pour recueillir les pétitions nécessaires et qu'on ouvre les portes de la commune pour qu'on puisse s'inscrire dans cette démarche d'une manière active. Je ne reviens pas sur le développement technique que vous avez pu faire et vous avez raison, nous ne sommes pas des parlementaires. J'aime bien votre formule, restons pratico-pratiques et vous savez très bien M. le Maire que vous avez opté pour une politique depuis que vous êtes là, depuis 2008, qui constitue la pierre angulaire de votre gestion municipale. Une mesure simple que vous avez appliquée, qui nous a été présentée lors du débat des orientations budgétaires, à savoir le non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite. Je rappelle qu'actuellement le nombre des agents communaux est de 218 contre 320 en 2008. Donc une casse d'une centaine d'emplois qui correspond à la suppression, à la diminution des services rendus à la population et au transfert des missions vers le secteur privé. Pour être factuel, en

2023, cette année, le budget que l'on va examiner aujourd'hui, 17 communaux ne devront pas être remplacés, huit dans les services de régie espaces verts, trois dans l'éducation, six dans d'autres services. Une casse d'emploi qui cause un déficit de la caisse de retraites des agents des collectivités locales. Moins d'emplois, c'est moins de cotisations et plus de déficits. Les collectivités locales n'y échappent pas, comme le rappelait récemment, ce n'est pas moi qui le dis et je ne l'ai pas lu dans le journal L'Humanité, c'est M. Richard TOURISSEAU qui est le Président de la caisse nationale des agents des collectivités locales que je cite. Il dit « si on n'embauche pas de fonctionnaires, notre déficit ne devra pas être amélioré ». Ma question est très simple, M. le Maire, compte tenu du mouvement social qui s'amplifie, vous renoncez à l'application de cette règle de non-remplacement des départs en retraite à Romilly-sur-Seine ? Je vous remercie.

M. le Maire : Alors ce sera examiné lors de notre débat d'orientations budgétaires si vous le voulez bien. Déjà M. CHEIKH, vous qui êtes pourtant au Conseil Communautaire, vous devriez mieux réviser vos chiffres parce que lorsque que l'on parle de 320-218, vous omettez, mais je le comprends, volontairement, de dire tous les transferts de compétences avec les agents qui ont été faits vers la Communauté de Communes. Ils sont excellents puisque 320-218 Ville de Romilly, mais vous reprendrez les chiffres de la Communauté de Communes et vous vous apercevrez qu'il y a quasi un triplement des effectifs en 15 ans du fait des transferts de compétences. Donc on prend le bloc communal et ça va déjà un petit peu mieux en termes d'analyse et de discussion. Donc je comprends que ça vous fasse plaisir de biaiser les chiffres, mais à un moment, il ne faut pas les biaiser pour se faire plaisir, il faut être pratico-pratique, vous avez aimé, et il faut être honnête. Je suis honnête intellectuellement sur tout.

Je suis honnête puisque j'ai entendu certaines personnes ici et autre, je ne biaise pas du tout, bien au contraire, moi. Chacun connaît je dirais mes considérants politiques, je me suis toujours classé parmi le gaullisme social, sur la méritocratie. Vous ne m'obligerez pas à revenir sur ma propre façon de penser, vous ne m'imposerez pas de dire qu'il faut passer aux 35 voire aux 32 heures. Je suis intimement convaincu, mais c'est certainement une différence de taille que nous avons, je suis convaincu que le travail n'est pas une aliénation, contrairement à ce que l'on peut enseigner au 19^{ème} siècle ou autre. Je suis intimement convaincu que dans la vie, on peut se réaliser à travers le travail et Voltaire qui est passé par Romilly disait que l'oisiveté était la mère de tous les vices. Bon, bien. M. CHEIKH, vous ne connaissez pas mon parcours, vous ne savez pas ce que je fais. Monsieur, je ne vous ai pas interdit de faire ce que j'ai fait et de payer les études comme je l'ai fait, je ne suis parti de rien. Je suis peut-être arrivé à pas grand-chose, mais je pense que c'est déjà quelque chose. Pas les Caliméro, faites-en autant que moi et je pense que la France n'aura plus de dettes dans ce pays. M. LATRASSE ne m'obligez pas à aller sur un terrain à dire les vraies réalités. Je pense que vous avez rarement dépassé les 60 ou 70 heures par semaine.

M. LATRASSE : Si vous appelez ça un progrès social, bravo.

[Inaudible]

M. le Maire : Je les vois, je les connais, je sais ce que c'est certains boulots y compris agricoles, viticoles et autres, je sais d'où je viens et je connais le monde du BTP, croyez-moi. Mais que certains arrêtent de dire toujours que usants ou autres, ce n'est pas le tout de prendre l'exemple des autres, il faut déjà surtout pour bien comprendre les autres, déjà bien se connaître soi-même. On gagne un temps précieux. Je reste sur le vœu suivant et après nous passerons à nos débats, que je demande, ça va aller très vite parce qu'on parle de retrait ou pas, ça n'a aucune incidence pour moi, c'est suspension de la réforme, premièrement, deuxièmement, la censure par le Conseil Constitutionnel, troisièmement, faciliter les conditions de la mise en place d'un référendum d'initiative partagée. Comme je suis intimement convaincu que ce référendum pourra avoir lieu parce qu'il suffit d'avoir 4 000 000 de signatures et x dizaines de parlementaires, les parlementaires il n'y a pas de sujet, le sujet sera d'avoir

4 000 000 de signataires. Est-ce que ce vœu est adopté ? Qui vote pour ? M. CHEIKH, on conclut.

M. Fethi CHEIKH : On conclut d'accord, mais sur quelles bases ? Je ne vote pas sur la suspension. Le retrait. M. le Maire.

M. le Maire : Et bien il n'y aura aucune adoption de motion.

M. Fethi CHEIKH : Vous refusez le retrait.

M. le Maire : Je ne suis pas du côté du non-retrait, je vous dis que le Conseil Constitutionnel censurera. Les uns les autres, les combats, pardonnez-moi d'arrière-garde et autres, le retrait, c'était bien avant, je n'y peux rien si le 49-3 a été sorti par Mme BORNE. Les uns les autres vous vous en prenez volontairement à elle, Mme BORNE, c'était quand même la conseillère spécifique de M. Lionel JOSPIN donc les uns les autres, vous n'avez pas me donner de leçon de politique. D'accord ? Moi, des personnes comme ça, pardonnez-moi, DUSSOPT était Député Maire socialiste, je n'ai pas de leçon à recevoir. Les gars, je veux bien entendre beaucoup de choses, mais on ne va pas venir me chercher sur des terrains comme ça. Donc l'histoire de la réforme, pour moi c'est déjà derrière. C'est censure par le Conseil Constitutionnel et référendum d'initiative partagée. Dernière intervention et dans deux minutes, on clôture. Vous avez 30 secondes. Je donne le timing, 30 secondes pour monsieur, 30 secondes pour M. BERROU et après on y va.

Représentant de l'intersyndicale : Mme BORNE, c'était aussi la Directrice de la Stratégie à la SNCF. Il y a quelques années, on est venu vous voir ici pour [...]

[Inaudible]

M. le Maire : J'entends très bien ce que vous dites. Je pense que certains font semblant de ne pas vouloir comprendre. Quand l'évoque l'histoire de suspension, je vais au bout, laissez-moi 30 secondes, au moins deux minutes pour bien répondre. Quand j'évoque suspension et non retrait, on peut très bien remettre rejet, ça ne me pose aucun problème, de la réforme, mais je veux avoir retour pour un débat, un vrai débat sans véhicule législatif contraint. Si tout le monde veut débattre dans ce pays de la retraite et que ça doit durer six mois, de manière apaisée et à l'Assemblée et au Sénat, mais pourquoi pas ? Mais il faut apprendre à débattre, pas à partir dans tous les sens. Pourquoi j'évoque ça, parce que plutôt que de voter des tas de lois avec des tas de machins où d'ailleurs il y a à peine 15 ans après un tiers des décrets qui sont pris, lois quasi inapplicables et totalement bloquantes. Vous l'avez dit, il y a des choses à revoir pour les femmes, sur les critères de pénibilité ou autre donc il faut revoir cette loi qui a été, entre guillemets, faite en dépit du bon sens.

Représentant de l'intersyndicale : Il faut faire une loi Travail, M. le Maire, avant. Avant de s'occuper des retraites, on fait une loi Travail avec une négociation avec les organisations syndicales.

M. le Maire : Je vous ai évoqué que je ne voulais pas de ce véhicule législatif sur la proposition de loi rectificative de la Sécurité Sociale. Ça doit être une loi à part entière. La loi Travail ou autre, ce que l'on veut de toute façon, il faut que tout le monde ait en tête et tout le monde est d'accord sur ça, ce n'est pas la peine qu'on fasse de la pure politique ou de la surenchère les uns les autres, depuis trois ans la notion a changé. Il y a encore quatre cinq ans, quand vous évoquiez l'histoire du technicentre où on disait, zut, on a peut-être, pas moi, trop de personnes. Aujourd'hui on sait très bien que dans tous les métiers, quels qu'ils soient, ça manque partout. Je ne connais pas un métier qui ne manque pas de personnel, de ressources humaines.

Une dame dans l'assemblée : À partir de 40 ans, on est des séniors.

M. le Maire : 40 ans séniors. Il y a beaucoup de choses. Je suis d'accord, dans tous les métiers, et d'un côté comme de l'autre, il faut que tout le monde se remette un peu en cause. Tous ceux qui restent encore sur les versions d'il y a 20 ans, pardonnez-moi l'expression, ils

vont devenir trop vite des dinosaures. Il faut s'adapter. J'étais le premier à m'adapter. Ce qui était valable il y a quatre ans n'est plus valable aujourd'hui. Celui qui veut continuer à dire je ferai 0-0-0 dans certains métiers de télétravail, à un moment, il n'aura plus de personnes. On ne peut pas faire de télétravail dans tous les métiers, tout le monde est d'accord bien sûr, mais si celui qui ne s'adapte pas sur la notion aussi de bien-être ou autre chose, c'est plié. Celui qui va continuer à croire à travailler comme il faisait il y a cinq ans ou à manager comme il y a 10 ans, il y a 15 ans, il y a 20 ans, c'est mort, pardonnez-moi l'expression. Le monde et les mentalités ont changé après le COVID. Si on n'adapte pas ça à la situation d'aujourd'hui, ce sera plié pour l'avenir. C'est tout, c'est comme ça. Ce n'est pas de mon fait, ce n'est pas du fait même des purs Français, c'est le fait de cette crise mondiale sanitaire qui a changé les paramètres. Je vous propose de suspendre la réforme qui doit être reprise intégralement dans le cadre d'une loi autonome travail, retraite, seniors, conditions de pénibilité, enfin tout et avec un véhicule législatif, même si ça doit durer six mois à l'Assemblée nationale, au moins ce sera un vrai débat, mais pas un débat biaisé en 20 jours, en 30 jours, en 40 jours. Pas avec des amendements où on joue sur la virgule, ça, c'est 0, pardonnez-moi l'expression. Il faut travailler sérieusement sur les critères de pénibilité, travailler sérieusement pour les femmes, l'égalité et autre, travailler sérieusement sur toutes ces conditions-là. C'est mon sentiment, mais je ne suis pas parlementaire donc je peux m'exprimer librement sur le sujet. Moi, si vous voulez, je vais envoyer un signal que je veux que l'on rediscute. Le problème retrait, on retire et vous verrez tout sera bloqué, on ne discutera de rien. Donc on ne rediscutera jamais, pardonnez-moi, je sais quand même comment ça fonctionne. On ne rediscutera jamais des critères de pénibilité, on ne rediscutera jamais sur les critères d'égalité femmes-hommes et du coup, on va dire ah vous n'en voulez pas. Vous allez donner un prétexte au Monsieur qui est au-dessus de moi pour dire puisque c'est comme biaisé, j'arrête tout, je ne fais plus rien.

Du coup, comme il n'y aura même pas eu de tentative d'une autre discussion, vous n'aurez plus rien sur les critères de pénibilité, vous n'aurez plus rien sur l'égalité femmes-hommes, vous n'aurez plus rien peut-être sur des avancées de la parentalité et autre. Moi, ce que je veux, c'est pour ça que je vous évoque suspension parce que je suis sûr qu'elle sera en grande partie censurée de toute façon. Si ce n'est pas censuré, ce sera le référendum d'initiative partagée. Je veux que ce gouvernement, mais avec peut-être de nouveaux ministres, peu importe, ce n'est pas mon sujet, ce n'est pas moi le Premier ministre, ce n'est pas le problème, rediscute, rebâtisse quelque chose de sérieux. Si vous faites un retrait pur et dur...

M. LATRASSE : MACRON quand il est arrivé en 2017, il n'a pas voulu discuter, il a pris des ordonnances. Je vais vous dire un truc, il y a un Député LFI qui a traité [...]

[Inaudible]

M. le Maire : On va faire quelque chose de beaucoup plus technique, simple parce qu'il faut montrer aussi qu'on fait des choses très techniques, mais précises et qui montrent qu'on n'est pas à côté de la plaque. Ni suspension, ni retrait, on va dire la non-promulgation de la loi. Est-ce que je peux parler ? La non-promulgation veut dire qu'elle n'est pas applicable. On va rajouter la non-promulgation de la loi, la reprise immédiate d'une nouvelle loi englobant retraite, travail, conditions de travail et autres, censure de la loi actuelle donc par conséquent Conseil Constitutionnel et le référendum d'initiative partagée. Allez, maintenant on va conclure.

Représentant de l'intersyndicale : C'est sur cette base-là que le Conseil Municipal doit se prononcer. On ne va pas aller contre ce que demande l'intersyndicale. C'est retrait et c'est d'autant plus justifié aujourd'hui qu'avec le 49-3, la loi peut s'appliquer donc la bataille, c'est le 49-3. Est-ce que le Conseil Municipal se range du côté de l'intersyndicale et demande, lui aussi le retrait ou est-ce qu'il tourne en rond pour éviter cette question-là ?

Représentant de l'intersyndicale : M. le Maire. Si vous le permettez, [...] M. le Maire, vous dites non-promulgation, mais on est en train de jouer sur les mots. Rejet ou non-promulgation, [...] Si on retire, on rejette. Si on ne promulgue pas, on la rejette, on la retire. Alors, en plus de

cela, M. le Maire, vous parlez toujours de réforme, mais si le gouvernement met en place, comme les Organisations Syndicales d'Île-de-France depuis le début, nous commençons à parler d'une véritable loi Travail en négociant avec les partenaires sociaux, patronaux et syndicaux sur le travail des seniors, le travail des jeunes, les salaires, des femmes qui sont payées 30 % de moins que les hommes et vous allez voir la pénibilité et que [...] en négociation où on aura trouvé un certain nombre de choses qui vont dégager [...] et on n'aura plus besoin de parler de résorber 13 milliards de retraite. Mais commençons deux choses séparément [...].

M. le Maire : On va compléter tout cela maintenant. Donc il y a une subtilité quand je vous évoque la non-promulgation. Ça me rappelle le passé, notamment d'un autre Président. Ça veut dire que le Président s'interdit de signer sa propre réforme. Ça va plus loin. À un moment, il faut décrypter chaque mot que j'évoque. Donc voilà nous demandons parce que nous n'avons rien à imposer, nous ne sommes pas à l'hémicycle, nous demandons la non-promulgation de la loi portant réforme des retraites suivante, deuxièmement demandons la mise en place la plus rapide possible d'une concertation entre les organisations patronales, syndicales et l'État, donc une concertation tripartite en vue d'une future loi portant retraite, travail, conditions de pénibilité, égalité femmes-hommes. Il faut mettre le tout parce qu'il ne faut pas prendre chacun par un petit bout. Ensuite, demandons la censure par le Conseil Constitutionnel de cette loi, que ce soit bien montré que c'était illégal et ça rappelle à l'avenir qu'on arrête de biaiser aussi sur des véhicules parce qu'un jour, c'est ci, ça reviendra dans six mois sur un autre sujet. Et quatrièmement, souhaitons l'accompagnement et la mise en place du référendum d'initiative partagée. Voilà.

M. LATRASSE : M. le Maire, quand vous dites concertation, je trouve que c'est du cinéma. Nous, c'est négociation, parce que le MEDEF en ce moment, il rase les murs. [...]

M. Fethi CHEIKH : M. le Maire, il y a une prise de parole s'il vous plaît. On revient quand même aux travaux du Conseil, on a fait une proposition de rédaction de vœu qui est simple, se tient d'une phrase qui vient d'être validée par l'intersyndicale et pas que, le retrait du texte actuel et exiger un référendum. On souhaite, notre groupe, soumettre ce vœu à l'assemblée et chacun vote. Si vous voulez soumettre votre vœu, vous le mettez au vote et voilà. Alors par contre, une petite précision tout de même, dans les critères que vous citez, vous oubliez peut-être volontairement, vous me corrigez, l'allongement de la durée légale jusqu'à 64 ans. Vous n'en parlez pas, vous parlez de la pénibilité, vous parlez de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous sommes d'accord, mais nous, en tous cas, notre groupe, on est pour la retraite à 60 ans. Tout le monde n'est pas clair. Encore une fois, ce n'est pas le débat de l'assemblée communale. Compte tenu de l'urgence et de l'amplification du mouvement social, on est pour le retrait. Juste une anecdote : nous avons bien vu avec le CPE, le Contrat Première Embauche, du Premier Ministre Dominique DE VILLEPIN, sous la présidence de Jacques CHIRAC, il a été voté à l'Assemblée nationale et n'a pas pu être mis en œuvre parce qu'il y avait une mobilisation populaire extraordinaire, il a fini dans les cartons Matignon.

M. le Maire : Alors, concernant le vœu tel que je l'ai exposé donc avec les différents considérants donc en un mot qui demande les différents critères, non-promulgations et autres. Qui votre pour ? Je ne vois pas l'autre côté. Il y a une majorité. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui vote contre ? Quatre voix contre.

Ensuite, sur le vœu, tel que rapporté par M. Fethi CHEIKH qui demande le retrait. Mais est-ce qu'il n'y a que retrait de la réforme des retraites ?

M. Fethi CHEIKH : Retrait de la réforme des retraites et organisation d'un référendum.

M. le Maire : Et organisation d'un référendum d'initiative partagée.

Un homme dans l'assemblée : Non, référendum tout court. Pourquoi d'initiative partagée ? Parce qu'il faut les 4 millions de signatures. On peut s'en passer. Qu'ils aillent un peu mettre

leur truc sur la table et qu'ils le traitent le référendum. C'est un petit peu se « *foutre de la gueule* » du monde. L'organisation d'un référendum.

M. le Maire : Alors qui vote pour ? Attendez, c'est le Conseil Municipal. À l'Assemblée nationale, ils n'ont pas fait voter ça à l'extérieur. Quatre. Qui vote contre ? Parfait. Bonne poursuite de journée à chacune et chacun d'entre vous. Vous savez je suis partout à la fois, ce n'est pas un sujet. M. LATRASSE, je n'ai jamais insulté personne.

M. LATRASSE : Je ne vous insulte pas. Arrêtez de jouer la victime, ça ne marche pas.

M. le Maire : On est d'accord. [...] Bien, Mesdames, Messieurs, nous allons donc poursuivre le débat. Nous avons donc désormais 90 minutes, la durée d'un match de foot, pour faire l'ensemble de notre Conseil Municipal.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2022

M. le Maire : Question numéro une, l'approbation de la séance sans « s » du Conseil Municipal du 10 décembre 2022. Je vous demande de rectifier la petite faute d'orthographe dans le titre.

Je demande tout simplement à M. TOTEL qui est le secrétaire de séance s'il a des remarques sur ce procès-verbal. Pas de remarques M. TOTEL. Vous m'entendez, M. TOTEL ? Y a-t-il des remarques sur le PV ?

M. Éric TOTEL : Pas de remarques particulières.

M. le Maire : Parfait. Qui vote pour le PV ? Vous ne votez pas pour M. CHEIKH. Si pardon. Adoption à l'unanimité. Je vais vous demander d'être fort concentrés parce qu'on a quand même un timing qui est serré. Voilà pour notre première question adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23.040 (DEL03)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 24 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS :

Demande la non promulgation de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 portant réforme des retraites,

Demande la mise en place rapide d'une concertation entre les organisations syndicales et patronales sur une future loi portant réforme des retraites et permettant d'aborder sérieusement la question de la pénibilité, de l'égalité hommes/femmes, de la parentalité...,

Demande la censure par le Conseil Constitutionnel de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 portant réforme des retraites,

Souhaite la mise en place d'un référendum d'initiative partagée sur la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 portant réforme des retraites,

RAPPORTEUR : Florinda PERROT

2) REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU SERVICE EAU, DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET CINÉMA MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2022

M. le Maire : Nous passons tout de suite à la deuxième question que va vous synthétiser Mme PERROT en quelques minutes puisqu'on a déjà fait le ROB et qu'on a vu beaucoup de choses. Elle va donc enchaîner l'ensemble de ces questions. À vous Mme PERROT. Que se passe-t-il sur les micros ? Il y a quelqu'un qui a débranché ? Bravo. C'est peut-être un Robin des Bois qui ne veut pas que vous vous exprimiez. Moi, je peux faire tout seul le Conseil si vous voulez, comme ça je vous demande simplement de lever la main et dans dix minutes c'est plié. C'est bon.

Mme Florinda PERROT : Merci, M. le Maire. Donc on va essayer effectivement de synthétiser cette partie chiffres. La première question concerne la reprise anticipée des résultats du budget principal et des budgets annexes. On reprend comme les années passées la partie fonctionnement investissement par budget. On reprend évidemment le résultat de l'exercice auquel on rajoute le report de l'exercice passé pour arriver à un résultat de clôture. La somme du résultat de clôture du fonctionnement et de l'investissement nous mène à un résultat total. Donc la ligne à retenir essentielle est la ligne « disponible net ». Pour le budget principal, nous retenons 2 177 633,28 €. Budget eau, 1 536 080,08 €. Budget assainissement, 2 619 162,84 €. Et enfin cinéma municipal, 215 787,92 €. Tout cela nous mène à un total de 6 548 664,12 €. Il vous est donc demandé de constater les résultats de l'exercice 2022 et de décider les affectations par anticipation.

M. le Maire : Pas de remarques. Oui M. CHEIKH.

M. Fethi CHEIKH : Une observation, bien sûr on va voter la reprise, il s'agit d'une écriture comptable. Mais je vais tout de même faire une observation sur cette reprise. Même s'il y a des ajustements et on n'est pas dans le compte administratif, mais bon visiblement tout est acté puisqu'on a eu quand même les chiffres de la trésorerie. Il faut noter quand même qu'on est sur plus de 5 000 000 € sur un budget d'environ 60 000 000 € donc budget principal et annexes. Ça fait quand même 10 % de report et même près de 20 % sur la partie fonctionnement du budget principal. Des montants excédentaires, presque 5 000 000 € sur un montant total de 22 000 000 €, je parle de la section fonctionnement du budget principal. Derrière ces chiffres, on peut dire qu'il ne s'agit pas d'erreur ou de marge liée à des aléas. Qui nous dit que le budget est sincère ? Sous-estimer les recettes et surestimer les dépenses est sans doute un principe de gestion budgétaire. Il n'en reste pas moins que la sincérité consiste à évaluer les dépenses et les recettes au plus proche, c'est valable aussi pour le budget que nous allons aborder prochainement. Un point sur les investissements, vous annoncez un taux de réalisation faible sur les investissements.

Ces informations m'ont été communiquées à la commission des finances. 49,64 % pour 2022 et un taux très faible en 2021 pour 39 %, ce qui veut dire en langage courant une chose : la moitié seulement des investissements annoncés lors du budget primitif a effectivement été réalisée en fin d'année, ça veut dire la moitié. On peut donc effectivement chaque année annoncer des montants d'investissement extraordinaires, mais il ne faut pas s'interroger sur la sincérité de ces annonces budgétaires quand on voit depuis deux ans, je dis bien depuis deux ans volontairement parce que je connais les réponses aujourd'hui, on est dans un contexte inflationniste et la guerre en Ukraine et quoi d'autre. Donc ça fait des années qu'on a des taux de réalisation d'investissement qui sont quand même médiocres par rapport à ce que vous annoncez dans le budget primitif. J'ai tenu à faire cette remarque.

M. le Maire : On ne va tout reprendre, mais tout simplement, il ne vous a pas échappé qu'en 2020, il y a eu la crise COVID, que les lourdeurs administratives sont devenues limites bientôt inextricables, qu'il faut bien lancer les dossiers, qu'on a une obligation de mettre certaines sommes au budget si on veut pouvoir lancer certains dossiers et que vous serez certainement surpris du taux de réalisation en 2023, l'année prochaine donc laissez faire le temps. Ne vous inquiétez pas, je pense que le concitoyen romillon qui se balade voit bien qu'il y a des travaux qui se font. Je pense qu'il n'a échappé à personne, surtout pas à vous qui êtes quasi en face, que le Franprix avançait bien. Il ne vous a pas échappé que les travaux dans les placettes avaient commencé, que dans certaines impasses avaient commencé. Il ne vous échappera pas cette année que les travaux de la rue Carnot vont commencer, il ne vous échappera pas que beaucoup de travaux vont être faits en eau potable et assainissement. On pourra en reparler. Si vous voulez, on peut toujours dire, faire mieux, j'entends bien, mais enfin je ne suis pas sûr que des collectivités de notre taille aient investi près de 200 000 000 € ville + Communauté de Communes en une quinzaine d'années. Si nous en sommes là, c'est peut-être parce que certains investissements n'avaient pas été faits avant. Mais tout de suite, je referme la parenthèse. On va se réserver pour après. Voilà donc pour cette question numéro deux. Oui M. TOTEL.

M. Éric TOTEL : Sur ce que Mme PERROT nous a proposé, notamment à la ligne disponible et concernant l'assainissement, on y voit une disponibilité de 2 619 000 €. Tout ça pour revenir effectivement sur l'augmentation des charges d'assainissement que vous aviez appliquées en 2022, charges sur lesquelles vous êtes revenus, vous aviez baissé de 40 centimes du m³ le tarif de l'assainissement. Compte tenu des sommes disponibles, est-ce qu'on ne peut pas revenir au tarif antérieur, c'est-à-dire revenir sur ces 90 centimes, ces 1 euro que vous aviez appliqué en 2022 ? Est-ce qu'on ne peut pas revenir à ce 0 et rendre l'argent aux Romillons compte tenu de la somme que je vois disponible ?

M. le Maire : J'entends, ça part d'un très bon sentiment. Vous savez, moi je suis le premier à vouloir baisser les impôts, baisser beaucoup de choses. Elle est disponible, mais vous êtes au courant qu'on va devoir faire les 17 placettes qu'on a commencées. Vous êtes au courant que sur ces 17 placettes, ça va représenter entre un million et un million et demi d'euros en termes d'assainissement puisque l'ensemble des 17 placettes, on est proche de 7 000 000 €. Il ne vous a pas échappé que par exemple, en ce moment, on faisait la rue Félix Faure qui à elle toute seule c'est 602 000 € HT. Voirie, assainissement, tout, mais à chaque fois vous avez 100 000 €, 150 000 € d'assainissement. Il ne vous a pas échappé qu'on va faire les impasses et les impasses, ce sont à chaque fois des billets de plus de 800 000 € voire certaines plus de 1 000 000 €. Donc ce que je veux vous dire par là, les 2,6 millions je ne les garde pas pour faire joli, je ne suis pas du style à vouloir prélever de l'impôt ou des sommes pour les garder sur un matelas. D'accord. Si ça a été fait, c'est principalement pour pouvoir payer l'ensemble des travaux qu'il y a à finir sur cet assainissement collectif qui n'a pas été fait depuis trop longtemps. La rue des Cités Bellemere a été refaite depuis. Ce sont des exemples typiques de rues qui depuis cinq ans étaient dans un état de sable. Il faut en finir avec toutes ces impasses, rues qui sont en sable et qui ne sont pas confortables pour les riverains et les habitants et qui donnent une image, pardonnez-moi l'expression, qui nous renvoie à l'après-guerre quasiment. Il faut être quand même sérieux, il faut finir ce travail et être conforme.

Je voudrais aussi rappeler que cela a permis de faire face et de réduire le prêt sur la station d'épuration qui a du mal à voir le jour, inaugurée en 2009 avec un prêt qui allait jusqu'en 2049. La durée de ce prêt a été raccourcie. Vous voyez, toutes ces sommes-là servent surtout à préserver l'avenir le jour où il y aura encore d'autres investissements à faire en assainissement, il y aura une capacité d'emprunt forte en ce sens. Voilà potentiellement s'il y avait d'autres travaux. Or, si demain matin vous baissez toutes les sommes et qu'il n'y a plus rien sur les comptes, ce n'est pas impossible que ce soit dur de faire tels ou tels travaux. Dans le contexte, pardonnez-moi l'expression de hausse forte des taux, je ne suis pas trop favorable

à emprunter et à réendetter la ville. Vous le voyez d'ailleurs au travers du futur budget que l'on va adopter, vous voyez que je n'entends pas payer des intérêts d'emprunt alors que dans les prochains jours, les taux d'emprunt vont encore reprendre un demi-point. J'ai entendu il y a deux ans certains me critiquer d'avoir souscrit un emprunt de 10 000 000 € à un taux aujourd'hui défiant toute concurrence. Comme quoi quand je l'ai signé le 10 ou 11 août 2020, je pense que nous avons pris la bonne décision parce que l'emprunt a été fait à des conditions qu'aujourd'hui on n'aurait plus du tout. Il faut savoir anticiper, il faut sentir quand le son du canon est en train de virer. Par contre, en ce moment, il faut avoir à la fois les fonds et avoir tous nos dossiers préparés parce qu'en trois jours, trois banques qui se retrouvent en difficulté, j'ose espérer qu'on n'est pas en train de revivre octobre 2008. Croyez-moi, si on revit ça, dans un an, on sera heureux de trouver les collectivités qui vont investir et qui auront des prix cette fois-ci défiant toute concurrence parce que si en ce moment, tout le monde est surchargé de travail, on peut très vite dans un an ou deux ans se retrouver en sous-activité. La vie est ainsi faite. Après une crise, il y a toujours une croissance, après une croissance, une crise, ce sont ce qu'on appelle les cycles. Je ne suis pas Prix Nobel de l'économie, mais tout le monde a appris Kondratiev et les formules de Halley et Friedman.

M. Éric TOTEL : Pour répondre et compléter votre exposé, j'entends bien, il y a des travaux à faire, on est tout à fait d'accord là-dessus. Vous expliquez effectivement qu'il y a une inflation galopante dans le domaine financier, etc. Mais le panier de la ménagère subit aussi une inflation énorme de l'ordre de plus 20 %. Il faut prendre en compte aussi cet aspect. Vous comprenez, il faut à un moment donné être équitable dans ce domaine. Les gens qui sont déjà en souffrance, y compris au niveau économique, je pense qu'il est possible de par ce que j'observe à la ligne disponible assainissement, je n'irai pas dans la technique ou l'aspect comptable, mais je dis qu'il y a peut-être quelque chose à faire pour aider, soulager.

M. le Maire : On a déjà pris une mesure pour le 1^{er} janvier 2023. À chaque fois, vous me redites ça.

M. Éric TOTEL : Je prends les éléments de circonstances. Vous nous présentez des comptes qui reflètent une masse d'argent disponible. Pourquoi ne pas en prendre un petit peu pour rendre aux Romillons ce que vous leur avez pris, notamment par rapport à cette inflation, mais qui touche tout le monde ? Je crois qu'il faut être équitable de ce point de vue-là. On ne s'oppose pas à ce que vous faites M. le Maire.

M. le Maire : J'entends, mais vous savez, je suis un homme équitable. Vous savez, depuis 15 ans, on est l'une des rares collectivités qui a baissé ses taux d'imposition de 12 ou 13 % quand on reprend tout le bloc. On est l'une des rares collectivités qui n'augmentent pas ses taux d'impositions locales. Je dis bien l'une des rares. Vous reviendrez après sur le sujet de la hausse des bases, mais ça, c'est un autre sujet sur lequel je vais vous répondre très facilement. Donc vous avez aujourd'hui des contraintes budgétaires, je ne vais pas vous citer des grandes villes ou autres qui ont carrément « explosé » dans les tours, augmenté les impôts à deux chiffres, outre les 7,1 %. C'est une hérésie. Bon, mais ça j'y reviendrai tout à l'heure si vous me permettez. Sur la reprise des résultats, j'entends votre remarque. Les résultats vont être repris, les taux de réalisation vont être largement améliorés. Croyez-moi, j'ai un directeur général des services qui y travaille ardemment.

Quand on a travaillé tous les projets, les plans, encore la veille du 31 décembre, ça a avancé fort. Et je peux vous dire qu'avec l'adjoint par exemple à la voirie, Christophe BOUCHUT, pas plus tard que jeudi midi, nous avons encore revalidé un plan voirie où M. le Directeur Général des Services nous annonçait une somme globale de combien, rien que les voiries engagées, qui vont attaquer en juin, qui sont en cours, qui vont attaquer en septembre, on était sur près de 8 000 000 €, rien que la partie voirie, eau, assainissement. On va attaquer le parking en face du Stade des Hauts Buissons, pardon le parking devant Bardin-Gousserey. Je pense que personne ne peut aujourd'hui dire qu'on ne voit pas de travaux suffisamment conséquents. Donc pour moi, le budget est totalement sincère. Ce n'est qu'une simple question de paiement à telle ou telle échéance. Si vous me permettez, il est des fois où j'aimerais limite avoir deux fois moins d'investissements, comme ça je pourrai me reposer et comment dirais-je puisque j'ai entendu tout à l'heure et que certains m'ont quasi agressé sur ça en me disant que les heures que je faisais, ce n'était pas fatigant. J'aimerais revenir moi aussi si je pouvais vers les 35 heures semaine. Ça me permettrait de me reposer de temps en temps. Je le dis parce que sous-entendre quasi que ce que je fais, c'est un peu du repos, mais je n'interdis à personne de faire ce que je fais. Je pense que quand tout le monde fera ne serait-ce que l'équivalent de plusieurs mois de ce que je fais, je pense qu'ils discuteront déjà d'une manière différente. Mais c'est un autre débat. Alors pour notre question numéro deux, qui pour ? Adoption à l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°23.041 (DEL04A)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Constate les résultats de l'exercice 2022 pour le budget principal Ville.

Décide les affectations par anticipation suivantes pour le budget principal Ville :

- Mise en réserve : 2 995 092,54€
- Report de fonctionnement : 2 177 633,28€

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

Délibération n°23.042 (DEL04B)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Constate les résultats de l'exercice 2022 pour le budget annexe Service Eau.

Décide les affectations par anticipation suivantes pour le budget annexe Service Eau :

- Mise en réserve : 0,00€
- Report d'exploitation : 942 229,46€

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

Délibération n°23.043 (DEL04C)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Constate les résultats de l'exercice 2022 pour le budget annexe Service Assainissement.

Décide les affectations par anticipation suivantes pour le budget annexe Service Assainissement :

- Mise en réserve : 254 892,55€
- Report d'exploitation : 2 619 162,84€

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

Délibération n°23.044 (DEL04D)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Constate les résultats de l'exercice 2022 pour le budget annexe Cinéma Municipal.

Décide les affectations par anticipation suivantes pour le budget annexe Cinéma Municipal :

- Mise en réserve : 0,00€
- Report de fonctionnement : 333,70€

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

RAPPORTEUR : Florinda PERROT

3) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE ET LES BUDGETS ANNEXES SERVICE EAU, SERVICE ASSAINISSEMENT ET CINÉMA MUNICIPAL

M. le Maire : Question numéro trois, Mme PERROT. Mais l'essentiel est déjà dit.

Mme Florinda PERROT : Merci, M. le Maire, oui l'essentiel est déjà dit. Je vais donc encore être très concise. Donc question trois, adoption du budget primitif de l'exercice 2023 sur le budget principal et les budgets annexes. On vous rappelle que ce budget a été élaboré en suivant trois grands principes : la reprise anticipée des résultats 2022 que l'on vient de voir, le maintien des taux de fiscalité sans augmentation, effectivement malgré tout le contexte inflationniste, M. le Maire vient effectivement de vous le repréciser, et la baisse de la redevance assainissement de 40 centimes du m3 à partir du 1^{er} juillet 2023. Pour confirmer effectivement ce que vient de dire M. le Maire, le but étant d'alléger la pression fiscale de nos administrés au niveau local. Donc ce budget étant établi sur la base de l'instruction budgétaire M57, on vous présente le budget principal ville pour 46 526 190,30 €, le budget annexe service eau, 4 367 974,96 €, le budget assainissement, 7 407 265,58 €, le budget cinéma municipal, 817 319,02 €. La somme de ces budgets nous amenant à la somme globale de 59 118 749,86 €. Pour rapidement brosser un descriptif des différents budgets fonctionnement et investissement, on vous explique que les dépenses de fonctionnement s'élèveront par prévision à 16 816 308 €. Globalement le chapitre des charges externes est impacté par effectivement l'inflation, la facture énergétique de gaz qui nous laisse estimer à 300 000 € une variation de nos dépenses à la hausse, le traitement de déchets et enfin la réfection de la façade de l'école Robespierre. Sur les chapitres des salaires, le poste 0.12, l'impact de l'indice de point de 3,5 % forcément se traduira de nouveau sur nos budgets 2023. Ensuite, les

charges de gestion courante, sur ce poste-là, on voit effectivement qu'il y a une subvention anticipée qui sera versée au CCAS avec la prise en charge d'un déficit du cinéma municipal de 50 000 €. Pour faire face à ces dépenses de fonctionnement, nous avons donc des recettes de fonctionnement.

Vous avez abordé, M. le Maire, tout à l'heure le fait que nos bases vont être revalorisées de 7,1 %. Le choix a effectivement été fait de maîtriser nos taux de fiscalité et de ne pas les augmenter. Donc pour effectivement revenir à votre remarque, M. TOTEL, c'est vraiment pour alléger la pression fiscale et notamment dégager du pouvoir d'achat pour nos administrés et le panier de notre ménagère. On est tous concernés sur le sujet. Donc sachez qu'il y a un effort très important qui a été fait sur ces taux de fiscalité puisque je pense, d'après les derniers éléments de l'AMF, la plupart des communes ont souhaité augmenter ces taux de fiscalité. Et tout ça pour vous dire que pour rebondir, comme l'a dit M. le Maire tout à l'heure, le taux du livret est à 3 %. Il s'achemine vers 3,5 au mois d'avril et certainement atteindra 4 % d'après les prévisions au mois d'août. Et la plupart de l'endettement des communes ont été indexées sur ce taux du livret A donc la plupart des communes sont très impactées donc n'a pas d'autre solution que d'augmenter les taux. À notre niveau, on a fait un gros travail sur les prêts toxiques et effectivement le dernier emprunt à 10 000 000 € a été fait sur un taux fixe qui nous a été favorable. Aujourd'hui, nous ne souhaitons pas être obligés d'emprunter puisqu'effectivement, nous serions concernés par des taux variables qui avoisineraient plus de 4 %. Donc le but effectivement est de tenir compte de l'inflation galopante, de tenir compte du pouvoir d'achat de nos administrés, mais en même temps, on ne peut pas se permettre de mettre en danger nos budgets. Effectivement il y a des réserves qui sont faites sur le budget assainissement, comme vous l'avez expliqué tout à l'heure, mais c'est un principe de prudence pour anticiper les prochaines dépenses. Et la crise sur le gaz et notamment notre contrat électricité qui arrivera en modification en fin d'année nous laissent entrevoir une augmentation de nos charges de fonctionnement. On se doit effectivement de garder des réserves pour pouvoir faire face à ça. Voilà, c'était la partie pour confirmer ce que M. le Maire vous a dit tout à l'heure. Donc pour finir sur ces recettes de fonctionnement, on devrait pouvoir compter grâce à cette revalorisation des bases, mais ce n'est pas nous qui l'avons demandée, nous effectivement on tempère en maintenant nos taux de fiscalité. Cette revalorisation permettrait effectivement d'apporter 512 673 € de recettes au budget fonctionnement pour faire face aux 300 000 € qu'on prévoit à minima sur le gaz. Ensuite, pour ce qui est des dotations, la DSU devrait être en augmentation de 62 672 €, la DGF de 15 456 € et enfin la dotation de péréquation elle baisse de 33 139 €. Je voudrais juste souligner qu'entre 2014 et 2017, tout ce qui est dotations forfaitaires a été revu à la baisse par l'État. De 2018 à 2022, toutes ces dotations ont été gelées donc tout ça pour vous dire que ça fait quand même pratiquement sept ans qu'on vit sur des dotations qui sont à la baisse et on nous demande en tant que commune de maintenir nos services publics. Donc vous voyez bien que l'équation est quand même difficile à tenir. Donc les recettes en baisse depuis pratiquement sept ans ont effectivement entamé nos marges de manœuvre et nos réserves. Le COVID forcément s'est invité dans le programme et la crise ukrainienne a amplifié encore ce phénomène. Donc vous constaterez que le budget au niveau de la ville est comme le budget de nos ménages, il est quand même très contraint. Voilà. Donc c'était pour la partie fonctionnement. Sur la partie investissement, on vous a listé les 13 133 531,50 € d'investissements prévus. Ça a été l'occasion d'un échange très enrichissant à l'occasion de notre commission finances puisque dans ces 13 000 000 €, on intègre non seulement les investissements prévus, les crédits de paiement 2023 et évidemment le remboursement de la dette. C'est ce qui vous est mis dans les 13 000 000 €. Dans la liste qui suit, ce sont les investissements qui sont prévus par secteur et donc tous ces investissements eux se chiffrent à 6 481 152 €. Ce sont des investissements de l'année et les crédits de paiement 2023. Le tableau suivant est le plan pluriannuel d'investissement donc là on vous liste de nouveau les investissements à venir, découpés par tranche de crédits de paiement entre 2022 et 2026. On vous a listé la partie 2023. Et donc les crédits de paiement

pour 2023 se chiffrent en moyenne au niveau des dépenses à 10 309 531 €. Évidemment dans cette somme figure le report de 3 800 000 €. Pour faire face donc à ces dépenses d'investissement, on vous a listé les recettes qui se chiffrent toujours à titre prévisionnel à 8 425 718,60 €. On vous présente la ventilation entre les dotations, les subventions d'investissement et les cessions à venir. C'était pour le budget principal. On va passer au budget annexe eau.

Donc celui-ci se chiffre à 4 367 974,96 €. Je vous passe la partie fonctionnement. À retenir sur la partie investissement, effectivement les renforcements des réseaux, le changement des 120 branchements en plomb et enfin les travaux de placettes. On vous met qu'effectivement en recettes d'investissement, on compte sur un fonds de concours de Mon Logis à hauteur de 316 200 €. La partie assainissement prévoit 7 407 265,58 € de dépenses en budget. Donc partie exploitation, je ne vous reliste pas. À garder en mémoire, effectivement le prix du m³ qui sera ramené à 90 centimes à partir du 1^{er} juillet 2023. Au niveau des investissements, on retient 3 009 159 € en lien principalement avec tous les travaux de voirie que M. le Maire vous a énumérés tout à l'heure. C'est vrai très lourd. Et les travaux qui sont prévus sur les placettes. Pour faire face effectivement à ces investissements, on vous rappelle que c'est le fonds de concours de Mon Logis qui nous permettra de dégager 223 200 € de recettes. Pour finir, le budget cinéma municipal à hauteur de 817 319,02 €. Là encore le fonctionnement, on dépend essentiellement de la vente de nos places et de la confiserie. Nous avons fait face à un déficit cette année. Il est de nouveau prévu un déficit qu'on espère amoindri à 50 000 € pour 2023. Sur la partie investissement, on ne peut se permettre que la réfection d'un écran. Voilà pour ces cinq budgets. Il vous est donc demandé d'approuver le budget primitif 2023, chapitre par chapitre. On vous demande également d'autoriser M. le Maire à opérer les virements de crédits de paiement. Si vous avez des questions avant qu'on ne puisse passer au vote. J'ai essayé d'être concise.

M. le Maire : Tout de suite avant de passer au vote, justement merci Mme PERROT, déjà il faut compléter le propos sur les 512 000 € que vont générer les 7,1 % de hausse des bases décidés par le Gouvernement et adoptés dans le cadre de la loi de finances et ces 512 000 € seront largement mangés par les fluides, principalement le gaz ; on verra le résultat de l'appel d'offres du Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Aube au mois d'avril-mai. Son Vice-Président est dans notre noble assemblée, M. BONNEFOI. Je sais qu'il travaille d'arrache-pied sur ce sujet-là parce qu'on a déjà fait ça il y a trois quatre ans, à l'époque j'étais aussi Vice-Président, on avait travaillé ça, on avait déjà anticipé, mais on verra ce que donneront les résultats pour les années futures. D'autre part, sachez qu'on n'attend pas non plus que tel ou tel prix sur notre territoire dans quelques années, nous serons exportateurs si je puis dire d'électricité avec toutes les centrales photovoltaïques qui seront sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine. Nous aurons une autonomie électrique avec les projets que nous avons dans les tuyaux publics et privés, mais surtout privés, portés donc en termes de centrale photovoltaïque sur notre territoire. On devrait même pouvoir avoir une large autonomie, même pour nos véhicules électriques avec principalement centrale photovoltaïque sur notre territoire. Donc en un mot, la révolution thermique que certains nous promettent en 2035, nous serons totalement prêts pour le territoire de l'ensemble de notre Communauté de Communes. Donc on laisse le soin aux autres de pouvoir utiliser les capacités des deux réacteurs de Nogent et potentiellement des deux futurs EPR2. Premier sujet. Deuxième sujet, ce qui veut donc dire à la louche 300 000 € de surcoût, fluides, mais également et c'est logique, je ne conteste pas bien au contraire, la revalorisation des rémunérations des fonctionnaires fait que cela génère 3,5 % de hausse du chapitre 12. Vous savez tous calculer comme moi, 9 000 000 € à 3,5 %, cela fait 315 000 €. 300 000 + 315 000 = 615 000 et 7,1, c'est 512 000 €. Il manquerait 103 000. Donc quand on va évoquer qu'on a telle ou telle hausse de dotation, pardonnez-moi, mais ce qu'a décidé l'État ne fait que tout juste compenser la hausse au niveau du chapitre 12, ressources humaines et les fluides. On ne parle même pas du surplus. La hausse de tout ce que l'on peut acheter au quotidien, papier,

maintenance informatique et j'en passe et des meilleures. Ce qui veut donc dire qu'aujourd'hui le budget de la ville de Romilly-sur-Seine est quand même très contraint parce que nous avons fait le choix de ne point augmenter les taux d'imposition, contrairement à beaucoup de collectivités. Je veux leur rendre hommage, il y en a certaines qui n'ont pas le choix particulièrement sur tel ou tel point.

Il y en a peut-être certaines, quand elles augmentent de 15 % comme à Marseille ou 52 % à Paris, qui ont peut-être quand même un petit peu abusé, elles auraient peut-être pu anticiper un peu avant, je pense, ou peut-être gérer autrement parce qu'augmenter en dessous de deux points, c'est déjà quelque chose, je parle du panier de la ménagère, j'ai entendu ça tout à l'heure, mais augmenter à plus de deux points, là je pense que c'est un petit peu, pardonnez-moi l'expression, être non-prévisionniste et donc en un mot, c'est trop gérer à la petite semaine, mais ça, c'est un autre débat. Donc on a fait le choix d'une part de maintenir ces taux-là, d'autre part de baisser de 40 centimes au niveau de l'assainissement et donc de gérer au plus près. La politique de notre noble assemblée, je l'ai dit tout à l'heure sur d'autres sujets pratico-pratiques, est de gérer toujours comme un bon père de famille. J'entendrai tout à l'heure certainement certains qui vont nous reprocher à l'ensemble de la majorité d'être trop précautionneux, d'être trop dans l'épargne. Je pense que je n'ai jamais vu une collectivité qui était surendettée s'en sortir très bien. Voilà, c'est aussi simple que ça. La ville de Romilly-sur-Seine par le passé a trop souvent frôlé la situation d'endettement et de surendettement. On doit avoir en tête la capacité d'autofinancement est de plus en plus rogner et ce n'est pas normal à l'heure où le bloc communal, c'est-à-dire commune et Communauté de Communes représente près de 70 % des investissements publics. Mais c'est ainsi, nous faisons avec. Donc sans plus tarder, je cède la parole à ceux qui veulent s'exprimer sur le sujet du budget. Vous avez vu que c'est un budget qui n'hésite pas et que chacune et chacun soient rassurés, le taux de réalisation, je parle sous le contrôle de M. le directeur général des services, sera certainement cette année, d'ici le mois de juin 2024, excellent et comme ce sera l'année de l'olympisme, je pense que notre compte administratif 2024 en juin, n'est-ce M. Renaud ROBERT, sera olympique, comme il se doit.

M. Fethi CHEIKH : C'est un engagement qui a été pris il a deux ans, je vous ferai remarquer, mais bon, on ne va pas faire une fixation sur ce point. On a apporté une observation et on suivra bien entendu l'évolution et la traduction concrète de cet engagement. Pour ma part, ce que je vais essayer de faire M. le Maire, c'est d'apporter l'appréciation de notre groupe sur le budget qui nous est présenté. Je vous confirme que l'essentiel n'est pas dit. Nous le disons une nouvelle fois dans le débat d'orientations budgétaires que le budget de notre ville qui n'est pas qu'une présentation technique, c'est un acte politique et des choix politiques, tout d'abord que nous ne voterons pas et qui devrait mieux prendre en compte la situation sociale qui est terrible et marquée par les inégalités et les injustices qui se creusent. Les urgences bousculent la vie de milliers de familles dans une précarisation galopante. Pour aborder ce débat, quelques éléments de contexte dont vous ne faites pas mention. Nous avons découvert, comme vous le savez fin d'année dernière, plus exactement le 17 octobre 2022, l'étude de l'analyse des besoins sociaux qui a été présentée au Conseil d'administration du CCAS, un travail dense et rigoureux qui illustre avec une grande force, une réalité terrible. D'abord, sur l'aggravation des inégalités dans notre ville avec un revenu médiant de 1 419 €, quand il se situe à 1 828 € dans la Métropole. À Romilly-sur-Seine, le taux de chômage catégorie A dépasse toujours les 20 %, le taux de chômage des jeunes est de 25 % dont 15 points de plus qu'au plan national. À Romilly-sur-Seine, 45 % de la population vit avec moins de 1 341 €. Et 4 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, un chiffre en hausse de 3 points depuis 2012, c'est-à-dire 28 % de la population. Nous reviendrons certainement avec des actions concrètes sur cette analyse des besoins sociaux, mais nous avons choisi de lui consacrer cette intervention budgétaire, car elle confirme de manière rigoureuse et globale que les alertes associatives, militantes, syndicales doivent être prises au sérieux et en urgence. M. le Maire, vous devez changer de braquet. La situation budgétaire qui nous a été présentée

montre que c'est possible. Les données économiques sont stables pour les recettes, augmentation de la DGF, augmentation de la DSU. Sur ce sujet, je vous fais la remarque que j'ai faite précédemment et ça a été repris par Éric TOTEL qu'une partie de l'excédent aurait pu être ciblée vers un réel effort en direction des familles par exemple. On a avancé une proposition sur l'eau et quand j'entends janvier, non.

La baisse de 40 centimes d'euro de l'eau est annoncée et prend effet en juillet 2023, sauf qu'elle est en application depuis maintenant un an et à la hauteur d'un euro le m³. Par exemple, de revoir la tarification des cantines et du périscolaire et aussi de soutenir les associations dont l'action est essentielle pour tous. C'est justement parce que nous avons une situation financière certes pas confortable et on est dans un budget contraint et vous connaissez nos positions sur les dotations et que l'État doit apporter des ressources nécessaires à la collectivité pour qu'elle puisse exercer son rôle dans les territoires. Là-dessus, il n'y a aucun problème. Mais la situation permet aujourd'hui plus d'accompagnement dans le contexte inflationniste que nous connaissons. Ceci étant dit, il semble évident que la ville doit être dotée de services publics performants puisqu'ils sont un puissant levier contre les inégalités et les injustices sociales. Plus au fond, ce que nous aurions dû trouver dans ce document qui nous est présenté, c'est l'énoncé des projets concrets pour les Romillons, notamment une vraie politique de solidarité des familles et les seniors touchés de plein fouet par l'inflation. Je viens de le rappeler, les crises successives, le COVID a touché aussi les familles. J'ai parlé de la tarification des cantines avec un vrai quotient familial. Sur la qualité de l'accueil dans les écoles et les activités périscolaires afin de maintenir un encadrement de qualité obtenu pour une pérennisation des recrutements des animateurs. Sur les questions de l'organisation des mobilités, un vrai enjeu de territoire. Sur l'accompagnement des seniors et sur l'amélioration de l'action sociale dans la matière. Quand on voit que le CCAS a supprimé le portage des repas à domicile. Sur une vraie politique de tranquillité des Romillons qui ne peut pas se résumer à l'équipement en vidéosurveillance sur laquelle vous connaissez notre opposition. En somme, M. le Maire, pour être factuel et rapide, ce budget est sans souffle et sans grande perspective. Merci. Je vais juste, si vous permettez, apporter, parce que vous avez pris la parole sur deux sujets. Sur l'explosion des factures, je préfère préciser dans cette assemblée ce que j'ai dit à la commission, pour le moment, pour notre groupe, on n'a aucun élément factuel qui prouve une augmentation des factures de l'électricité et du gaz. J'ai appris à la commission des finances parce que vous parlez de l'énergie, le gaz. Certes, je n'ai pas d'éléments, mais pour l'électricité, vous avez pris des mesures en prétextant l'augmentation de l'énergie suite à la guerre en Ukraine et j'ai appris que les prix de la ville ont été gelés et seront gelés jusqu'en 2023. Donc on n'a pas subi ce système inflationniste que vous dénoncez à chaque fois et que vous avez utilisé par exemple pour éteindre la lumière publique. Jusqu'en 2023, les prix sont gelés. Voilà, je voulais apporter cette précision et nous sommes effectivement dans l'attente des documents factuels qui montrent qu'il y a une explosion de la facture de l'énergie. Merci.

M. le Maire : Je ne sais pas si je dois répondre. Bah oui, le problème, j'ai l'impression ou de me répéter, ou que vous avez une surdité partielle. Je traduis. Je n'ai jamais dit que nous fermions l'éclairage public pour la simple et seule cause de l'augmentation de l'énergie. Je pense que vous oubliez certaines choses. Il me semble qu'il y a quelques mois, tout le monde s'est alerté, affolé, à juste ou mauvais titre, je pense peut-être, mais comme souvent, sur attention, on risque le black-out, il faut faire attention à la consommation énergétique, premièrement. Deuxièmement, tout le monde évoque le développement durable, vous avez eu plaisir tout à l'heure à citer les écologistes qui n'ont pas le monopole du développement durable, mais la première économie commence par celle qu'on ne dépense pas. Pourquoi consommer de l'énergie dont on pourrait quelque part se passer ? Je pose la question. Tout le monde se plaint du réchauffement climatique, peut-être surfait, pas surfait, je n'en sais rien. L'avenir nous le dira, ça semble quand même en prendre le chemin. Et puis après, on dit pourquoi vous supprimez l'éclairage public. Bizarrement, dès que Romilly-sur-Seine a pris

cette décision, beaucoup de collectivités, notamment dans l'Aube, nous ont emboîté le pas. Donc étions-nous dans le faux ou étions-nous dans le vrai ? Je ne sais pas, quand d'autres embrayent, c'est que certainement nous devons avoir que tort. Ensuite, vous me dites, je découvre que les prix ont été bloqués, oui, je l'ai dit, grâce au Syndicat Départemental d'Énergie et de l'Eau, on a fait un appel d'offres groupé il y a quelques années, que l'on va refaire, mais je ne garantis pas qu'en 2024, le prix sera le même.

Tout le monde est impacté. Ce que vous évoquez pour l'électricité n'est pas valable pour le gaz. C'est ainsi. Vous savez très bien la mesure qui a été prise et avec laquelle vous n'étiez pas d'accord sur le centre aquatique. Mais j'aurais tendance à dire, et pour résumer tout ce que vous dites, dire qu'il faut plus de solidarité, que je ne tiens pas compte de ce qui est dit sur les besoins sociaux. En un mot, à vous écouter, je suis le pire des shérifs. Comment dirais-je, je manque d'humanité, je suis Robocop local, ça commence pareil, Romilly, Robocop. Et je n'écoute personne et je décide tout, tout seul, et rien à faire si tout se casse la binette à côté de moi. Non, il me semble que j'ai quand même un peu un cœur, il me semble, mais bon tant qu'il fonctionne, il faudra qu'il y ait un cardiologue dans la salle, c'est la première chose. La seconde chose, il me semble qu'on a entendu beaucoup de choses, il me semble que lorsqu'on prend des mesures au CCAS, il y a beaucoup de choses qui sont maintenues ? quand vous dites, ça, ça a le don de m'agacer, que le portage des repas à domicile a été supprimé, faux. Il a été repris par d'autres associations. Si vous me dites que l'ADMR ne remplit pas ses missions, parfait. Si vous me dites que les commerçants de centre-ville n'y retrouvent pas leur compte en faisant ça, parfait. Après vous vous plaignez qu'il n'y a plus de commerçants en centre-ville, donc voilà même chose. La collectivité n'a pas à tout faire. Nous ne sommes pas dans une planification quinquennale à la soviétique. Ce n'est pas au Maire de Romilly de dire à quelle heure les gens doivent s'endormir, à quelle heure ils doivent regarder tel film ou tel film. Je n'ai pas à tout régenter. Donc si le portage des repas à domicile qui était un peu une typicité romillonne a été repris et dans de bonnes conditions, je parle sous le contrôle de Mme MILLET, par d'autres, je n'ai jamais eu de réclamations à ce titre, premièrement. Deuxièmement, après vous allez parler des services de la prévention, je vais très loin. Mais c'est un très gros travail en partenariat fait avec le Département. Pourquoi faire des doublons là où il n'y a pas lieu de faire des doublons ? La France souffre aussi depuis 45 ans de nombreux doublons et ça, c'est une hérésie. Ensuite, vous me dites, vous supprimez beaucoup de services publics, ça c'est classique. Il me semble qu'on a créé le service public de la police municipale. Vous me dites que je ne me préoccupe pas de la sécurité. Enfin beaucoup moins, que c'était limité en termes d'ambition politique. Avant de dire que c'est limité, c'est quand même moins limité que certains votes que vous avez faits où vous étiez au début contre la vidéoprotection et contre la police municipale.

M. Fethi CHEIKH : On est contre la vidéoprotection. On est contre la police municipale, mais on est pour la tranquillité publique.

M. le Maire : Moi aussi je suis pour. Si tout le monde était comme vous et comme moi, on n'aurait même pas besoin de gendarmes.

M. Fethi CHEIKH : Soit, on est d'accord, soit, on n'est pas d'accord. On n'est pas pour faire payer la police par des contribuables.

M. le Maire : Moi, je suis même plus direct que vous, je suis cash à un moment, il faut dire les choses dans notre métier. Si tout le monde était comme chacun des 33 dans cette salle, je crois qu'il n'y aurait ni besoin de gendarmes, ni de police. À un moment, il faut remettre les concitoyens au centre de leurs obligations. Vous ne pouvez pas leur dire, il faut de la sécurité si eux-mêmes ne l'assument pas. Attendez, les uns les autres, à un moment, il va falloir entendre gentiment, mais fermement les choses. L'éducation y compris des plus jeunes commence par l'éducation parentale et pas par l'éducation nationale, à titre d'exemple. Donc à un moment, les uns les autres, vous dites, ce n'est pas à vous de supporter, très bien, et bien c'est au budget de l'État. Mais le budget de l'État, vous savez bien qu'il n'est pas sans

fin. À un moment, j'entends bien. À ce moment-là, on ferme la police municipale, on supprime la vidéoprotection etc après vous allez me dire, alors il n'y a rien de fait au niveau de la sécurité dans cette ville. La majorité des gens ont tranché lors des dernières élections et ont dit qu'ils voulaient plus de sécurité dans notre ville et beaucoup même nous copient à ce titre. Est-ce que j'ai demandé la suppression de la Gendarmerie pour dire que j'aurai une police municipale de 50 personnes ? Non.

M. Fethi CHEIKH : C'est Nicolas SARKOZY qui l'a fermée la police municipale de Romilly-sur-Seine.

M. le Maire : Nicolas SARKOZY a fermé la police nationale.

M. Fethi CHEIKH : Il était Ministre de l'Intérieur.

M. le Maire : Oui, le commissariat et après il y a eu une Gendarmerie. Mais si vous me dites que les gendarmes ne sont pas à la hauteur, il faut oser le dire, moi ça ne me pose pas de problème. Il faut avoir le courage de ses opinions. Moi, pour le moment, je ne vous dirai pas que la Gendarmerie n'est pas à la hauteur de ses missions sur Romilly. Mais si après vous dites que la Gendarmerie n'est pas à la hauteur de la police municipale, il faut aller au bout de votre logique. Je le dis sympathiquement.

M. Fethi CHEIKH : S'il vous plaît, ne parlez pas à ma place.

M. le Maire : Vous êtes en train de dire, Nicolas SARKOZY, très bien, a fermé la police nationale. Vous omettez comme d'habitude, vous dites ce qui vous arrange, vous omettez de dire la Gendarmerie s'est installée en lieu et place à Romilly. Allez au bout de la logique, mais il faut être honnête sur tous les sujets. Il ne faut pas dire j'ai fermé un truc, mais vous oubliez de dire, ah oui, mais il y a eu ça d'ouvert. Je n'aime pas trop ça. Vous savez, on nous a appris ça à l'école, vous aussi, il y a ce qu'on appelle thèse, antithèse, synthèse. Vous, vous restez sur la thèse, vous ne voulez pas entendre l'antithèse ni la synthèse. Ce n'est pas bon ça. Vous risquez d'être recalé aux prochaines épreuves du Bac. Peut-être qu'il faudrait de temps en temps, ça ferait du bien. Bon, c'est un autre débat. Donc on va conclure vite fait. Moi, en tout état de cause, vous avez un budget tout à fait en conformité avec ce dont on a besoin les Romillons dans la limite de nos moyens. Maintenant, je finirai sur cette formule. Quand je me regarde, je me désole. Quand je me compare, je me console. Beaucoup de collectivités me disent qu'elles ne comprennent pas comment on peut autant investir à Romilly sur notre Communauté de Communes quand eux ils font moins. Bon bah voilà, c'est aussi simple. Et le vrai juge de paix, il est très clair, c'est le peuple. Le peuple en 2020 a tranché, le peuple en 2026 tranchera. C'est aussi simple que ça. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Et je n'ai jamais eu peur du peuple parce que pour moi le peuple, c'est le vrai patron ici. Il y a un monsieur, vous avez voulu mettre son nom à une école, malgré tout ce qu'il a fait, il s'appelait, je crois, Maximilien ROBESPIERRE. Il disait que le peuple était l'être suprême, respectons l'être suprême. Nous faisons un vote sur le budget par chapitre. Nous sommes d'accord ?

Donc en ce qui concerne le budget de l'eau, qui vote contre ? Quatre voix contre. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote pour ? La Majorité.

Concernant l'assainissement, qui vote contre ? Quatre voix contre. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote pour ? Adoption à la Majorité.

Concernant le budget principal, qui vote contre ? Quatre voix contre. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote pour ? Adoption à la Majorité.

Budget cinéma, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité.

Je crois que nous avons fait le tour du budget. Parfait, il ne reste plus qu'à le mettre en œuvre. Messieurs les Directeurs, félicitations à vous d'avance d'utiliser au mieux ce budget, car chaque euro dépensé doit être dépensé à bon escient.

Délibération n°23.045 (DEL05A)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2023 portant sur le budget principal Ville, qui s'établit en dépenses et en recettes à 46 526 190,30€.

Vote, chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en sections d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») et de fonctionnement du budget principal Ville.

Autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement,
- Investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Décide d'opter pour la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, conformément à la nomenclature comptable M57, en neutralisant la totalité de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Précise que le détail de ces crédits figure dans le document budgétaire joint en annexe.

Délibération n°23.046 (DEL05B)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2023 portant sur le budget annexe du service Eau, qui s'établit en dépenses et en recettes à 4 367 974,96€.

Vote, chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en sections d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») et d'exploitation de ce budget annexe.

Précise que le détail de ces crédits figure dans le document budgétaire joint en annexe.

Délibération n°23.047 (DEL05C)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2023 portant sur le budget annexe du service Assainissement, qui s'établit en dépenses et en recettes à 7 407 265,58€.

Vote, chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en sections d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») et d'exploitation de ce budget annexe.

Précise que le détail de ces crédits figure dans le document budgétaire joint en annexe.

Délibération n°23.048 (DEL05D)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2023 portant sur le budget annexe du Cinéma Municipal, qui s'établit en dépenses et en recettes à 817 319,02€.

Vote, chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en sections d'investissement et de fonctionnement de ce budget annexe.

Autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement,
- Investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Décide d'opter pour la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, conformément à la nomenclature comptable M57, en neutralisant la totalité de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Précise que le détail de ces crédits figure dans le document budgétaire joint en annexe.

RAPPORTEUR : Florinda PERROT

4) BUDGET PRIMITIF - MODIFICATION ET CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET SERVICE EAU ET BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2023

M. le Maire : Question suivante. Je crois que nous passons à la société publique Locale.

Mme PERROT : Non, M. le Maire, il y a les APCP avant.

M. le Maire : Les APCP, alors Mme PERROT a la chance de rapporter les APCP. Vous modifiez bien tout cela. C'est Mme PERROT qui rapporte ladite question.

Mme Florinda PERROT : Merci M. le Maire. La question quatre concerne les APCP, les modifications et les créations sur les budgets principaux eau, assainissement. On vous rappelle au départ que le socle initial des AP concerne dix AP sur le budget principal, une AP au niveau de l'eau et un AP au niveau de l'assainissement. Au niveau du budget principal, on part avec un stock initial de 19 271 237,58 € d'autorisations de programmes avec un crédit de paiement 2023 à 6 280 680 €. Budget eau et assainissement, on a donc 2 000 000 € sur chacun des deux budgets avec des crédits de paiement de 500 000 € pour l'eau et un crédit de paiement de 500 000 € pour l'assainissement sur 2023. Donc à ce stock initial, on ajuste pour 2023. Juste pour l'ensemble de l'assemblée, au moment de la commission des finances, en relisant la note, juste avant, je me suis aperçue qu'il y avait une petite erreur technique, mais c'est juste matériel, c'est une erreur de formule. Ça change effectivement votre colonne de crédit de paiement 2023 qui la porte à 4 322 798 €. Au final, ça ne change pas le total des crédits de paiement en bout de colonne qui sont à 2 033 601,08 €. C'est juste une question matérielle. Ceux qui pratiquent Excel comprendront ce que je suis en train d'expliquer. Ces ajustements portent effectivement sur le budget principal. Sur le budget eau et assainissement, on a effectivement un ajustement de 350 000 € sur l'eau et pour l'assainissement, un ajustement de 200 000 €. Donc au total, ces ajustements nous mènent à

une augmentation de 2 033 601,08 € sur les autorisations de programmes. On vous met sur la page suivante une création de trois nouvelles autorisations de programmes : la restauration scolaire sur la Cité des Métiers pour 550 000 € au total. On dégage pour 2023 un crédit de paiement de 100 000 €. La deuxième création concerne la voirie de la rue Carnot pour 1 440 000 € avec un dégagement de crédit de paiement de 200 000 € sur 2023 et enfin la dernière qui concerne la Bourse du travail, 600 000 € d'autorisations et on prévoit 30 000 € de crédit de paiement sur 2023. Une modification qui ne concerne que le budget principal puisque rien sur l'eau et l'assainissement. Donc tout cela nous mène à un stock final d'autorisations de programmes pour 23 894 638,66 € sur le budget principal, le budget est maintenu à 2 000 000 €, le budget assainissement toujours maintenu à 2 000 000 € et tout cela nous conduit à un total de 27 894 838,66 € d'autorisations de programmes. On vous donne la variation qui nous conduira donc à 20 550 651,49 € à financer entre 2023 et 2026 sur le budget principal, 2 000 000 € sur l'eau et 2 000 000 € sur l'assainissement. J'ai essayé d'être assez rapide. On vous demande donc de voter ces modifications et créations d'autorisations de programmes.

M. le Maire : Avez-vous des interrogations ? Aucune interrogation. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie. M. CHEIKH, je vous laisse le soin de bien couper votre micro s'il vous plaît.

Mme Florinda PERROT : M ; le Maire, juste avant que vous passiez à la question suivante. Comme d'habitude, je fais passer le parapheur. Vous signez bien en votre nom et au nom des pouvoirs que vous avez. Merci.

Délibération n°23.049 (DEL06)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Approuve les ajustements des autorisations de programme du Budget Principal et des budgets annexes service eau et service assainissement.

Approuve la création des trois AP relatives à la restauration scolaire cité des métiers, les travaux de voirie rue Carnot et la réhabilitation de la bourse du travail pour le budget principal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, jusqu'à l'adoption du budget 2026, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 indiqués dans le tableau stock final ci-dessus.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

5) ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

M. le Maire : Alors nous allons passer donc sur la SPL. Beaucoup de débats en ce moment dans notre Département sur ce sujet. Je vais essayer de vous résumer le tout et que chacun ait bien tout en tête si c'est possible. C'est un sujet à trois, quatre, cinq étages. Premier étage donc comme son nom l'indique, une Société Publique Locale est avant tout une société. Droit des sociétés, elle doit être gérée comme une société, elle n'a pas à être gérée autrement. Ce qui veut donc dire qu'elle doit être gérée sagement. Je ne reviendrai pas, c'est ce qui fait un peu des tensions parfois dans l'Aube où certains ont en tête une ancienne société d'économie mixte qui n'a pas vécu une fin heureuse, notamment localement. Mais il y en a d'autres qui

fonctionnement fort bien, je vais y revenir. Donc la Société Publique Locale qui vous est proposée aujourd'hui est un mot que chacun se résume, comme on dit dans le jargon un peu « financier », c'est structure de défaisance. Je traduis, c'est une structure qui va reprendre au fur et à mesure des actifs immobiliers de la Communauté de Communes ou des six communes. Les sept actionnaires seront la Communauté de Communes principalement par l'apport du terrain qui supporte la première centrale photovoltaïque et avec un apport d'un peu de numéraires, le deuxième actionnaire sera la ville de Romilly-sur-Seine, c'est ce qui vous est proposé à hauteur de 32 %, à hauteur de 960 000 €. Et les cinq autres actionnaires seront les cinq autres communes rurales de notre Communauté de Communes qui ont abondé toutes, mais à des degrés différents. Cette Société Publique Locale, comme vous l'avez compris, a vocation notamment à acquérir des propriétés, édifications, entretien, administration de bureaux, locaux d'habitations, commerciaux ou autres. Nous y reviendrons au fur et à mesure. Il y aura un rapport de fait. La première vague qui va se faire pendant un an ou deux va être d'une part cet apport-là de numéraire, plus de 1 000 000 € et l'apport de la centrale photovoltaïque pour d'ici fin d'année racheter le centre d'affaires Alfred BALANCIER et les locaux de l'ancienne friche OLYMPIA qui ont été rénovés et qui vont être vendus peu ou prou pour 6 000 000 € à cette SPL avec certainement un emprunt en face, à des taux certes modérés, ce qui fait qu'entre les loyers de la centrale photovoltaïque et le centre d'affaires Alfred BALANCIER et ce qui est à l'arrière donc loué à STPP, on sera sur environ 700 000 € de loyers annuels dans cette SPL et on aura vocation à rembourser ce prêt. Et les sommes allouées à la Communauté de Communes vont lui permettre de rebondir et de faire de futurs projets de constructions, notamment de bâtiments sur Martelat, si tout le monde a en tête, ex-usine COQ SPORTIF devenu ADIDAS qui entre-temps avait brûlé. Donc tout le monde a bien en tête le site Martelat. Nous avons déjà un premier projet de bâtiment, les gens entendent que l'on aille assez vite dans la mesure où ils souhaitent ardemment une location-vente sur ce bâtiment avec des créations d'emplois à la clé. Donc vous avez compris le développement économique doit se poursuivre et pour cela, il faut certains outils puisque l'État qui ne se met aucune contrainte, je traduis, et peut endetter sans jamais rembourser ou en remboursant quand il a le temps. Nous sommes contraints désormais, non plus sur 15 ans, mais de ne pas avoir un endettement qui dépasse une douzaine d'années, ce qui fait qu'à un moment, il faut qu'on ait des outils parce que je n'ai jamais vu construire un bâtiment industriel financé sur 12 ans, ça n'existe pas dans la vraie vie. La plupart des investisseurs privés font des bâtiments industriels sur au moins 15 voire 16 ans ou un peu plus. Une usine pas très loin d'ici, qui n'est pas sur notre territoire, avait été financée par une collectivité sur 25 ans, ce qui est déjà quand même un peu dommage. Je voudrais rappeler quand même que le site OLYMPIA a été racheté à l'époque avec un prêt sur 40 ans. Ça vous donne un ordre d'idée. Je ne suis pas favorable à ça, mais vous l'avez compris, il faut pouvoir continuer le développement.

Donc la SPL des Portes de Romilly-sur-Seine à vocation à investir principalement économique, mais aussi, autant se le dire, à édifier potentiellement des maisons d'habitation dignes de ce nom qui ne peuvent pas être portées par des bailleurs sociaux ou d'autres de façon à accueillir aujourd'hui des cadres moyens, cadres sup, professions libérales telles que médecins ou autres pour éviter qu'ils n'aillent se loger ailleurs. Je l'ai dit publiquement. Aujourd'hui, j'ai certains cadres du COQ SPORTIF, à titre d'exemple, qui se logent à Troyes parce qu'ils ne trouvent pas à Romilly-sur-Seine ou aux alentours chaussure à leur pied. Donc aujourd'hui, il faut pouvoir avancer sur ce sujet-là. Je reviendrai vers vous sur ce sujet-là puisqu'il y a des partenariats qui vont se mettre en place, des travaux. C'est très compliqué, mais notamment avec SIABA de façon à pouvoir travailler par exemple sur l'îlot de la Scarm où on pourra faire des choses sympathiques, où la SPL pourra peut-être porter des logements dignes de ce nom, j'entends style des maisons pour cadres sup ou autres qui seraient portées par la SPL pour attirer certaines personnes sur ce cadre verdoyant, notamment de l'îlot des Ormes. Mais pour cela, il faut qu'avant la SIABA ait pu traiter le fameux silo avec des contraintes environnementales, loi sur l'eau, police et autre. TROYES AUBE HABITAT, je dis SIABA. Mais on est dans

des contraintes, pardonnez-moi, c'est un dossier qui dure depuis quatre ans tellement l'État et tous les organismes d'État mettent des pressions d'enfer. Donc ce sujet-là reviendra vers vous. On va avancer au fur et à mesure. L'idée est déjà d'avoir un premier outil qui soit totalement sécurisé, autant se le dire devant tout le monde parce que certains s'interrogent et que personne ne voit ombrage à ce que je vais dire ou n'y voit pas une attaque personnelle. Mais non, il n'y aura pas un bis repetita de la SACVIR. La SPL n'a que des actionnaires publics, mais elle sera parfaitement maîtrisée dans son endettement, dans sa gestion. À partir de là, c'est le premier étage. Deuxième étage, parce que certains ont entendu parler de ça, j'y reviendrai certainement plus devant la Communauté de Communes, mais autant que les élus de Romilly-sur-Seine soient au courant puisque vous en êtes une grande partie, une émanation, c'est la Société Publique Locale Aubeoise qui s'est fait aussi dans les Ardennes l'année dernière sur l'immobilier d'entreprise parce que beaucoup de territoires ont un peu du mal à se lancer dans l'immobilier d'entreprise. Ils voient bien ce qu'il se passe chez nous, mais ils ont du mal à le faire chez eux. Donc l'idée est d'édifier des bâtiments économiques sur tout le territoire auboisois. Et je veux traduire aussi ce sujet-là et je le dis sympathiquement. Quand INNOV'SA brûle à Bar-sur-Seine et monte une entité qu'elle a failli aller dans l'Yonne, qu'elle se fait sur Troyes en gardant Bar-sur-Seine, c'est très bon pour tout le monde. Quand le COQ SPORTIF revient à Romilly et qu'il monte son entrepôt logistique que le parc du Département de l'Aube, c'est bon pour tout le monde puisqu'aujourd'hui l'OBTEX, 42 000 m² couverts, c'est de la logistique pour le COQ SPORTIF principalement avec des travailleurs des alentours de Troyes. Quand le COQ SPORTIF revient, ça sauve aussi en grande partie France TEINTURE et ainsi de suite. Ce n'est pas propre à tout ça. Quand la centrale nucléaire recrute ou qu'on obtiendra les EPR, tout le territoire romillonnais sera heureux. Si le canal grand gabarit se fait comme nous l'espérons, ce sera très bon en termes de logistique aussi pour Romilly et toute l'Aube. Donc vous voyez, tout ça, ce sont des interférences sur lesquelles il faut que l'on travaille tous ensemble. Cette Société Publique Locale aura vocation, vous l'avez donc compris, à édifier des bâtiments économiques un peu partout sur le département suivant les prescriptions demandées par les Communautés de Communes. Ce n'est pas cette SPL auboise qui décidera toute seule dans son coin ce qu'elle décide, chacune des Communautés de Communes décidera ce qu'elle souhaite comme bâtiments économiques sur son territoire. Troisième étage, nous avons une Société d'Économie Mixte qui s'appelle la SIABA dans le département, avant il y en avait deux voire plus, trois, sans compter SACVIR voire d'autres, il y avait SEDA, SACVIR. Aujourd'hui, il y a SIABA, dont l'honorable Maire adjoint dans notre salle en est le Président. Et sa structure elle-même, c'est a minima, elle travaille très bien avec la Communauté de Communes, c'est d'être au moins sur tout ce qui est l'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée.

La SPL auboise n'a pas vocation à être assistant à maîtrise d'ouvrage déléguée, c'est-à-dire c'est l'ingénierie ou autre qu'a la SIABA, le savoir-faire qu'elle a, pouvoir accompagner toutes ces édifications de bâtiments, que ce soit sur notre Communauté de Communes ou ailleurs, mais également d'accompagner toutes les édifications bâtiments et autres que fera cette SPL auboise. C'est mon sentiment personnel et je le partage. Ensuite, cette SPL qui a une vocation immobilier d'entreprise, aura d'autres activités à revoir puisqu'il y a plus de demandes en fonction des territoires, sur la montée de multi-accueils, crèches et autres. Je pense qu'aujourd'hui, ça peut être un partenariat et au contraire, très bon partenariat entre toutes les collectivités bien évidemment régionales, mais départementales, communautaires et communes. J'insiste sur départementales parce que c'est une réflexion que j'avais partagée à l'époque avec notre Président du Département. Je suis intimement convaincu que si on veut éviter une concurrence entre territoires, c'est une idée que j'ai lancée il y a quelques mois, ça peut être repris par le département et j'en serai le premier heureux, il faudra peut-être procéder à l'édification d'immeubles entiers sur Paris et Reims pour loger des médecins et autres pour les attirer en contrepartie à terme avec obligation de s'installer dans l'Aube. En un mot, les étudiants en médecine, pharmacie ou autres seraient logés à Paris, Reims ou autres, c'est l'acquisition d'un immeuble entier avec des studios ou appartements et ils ne paieraient pas de loyer, mais la

contrepartie, s'ils ont par exemple sept années d'études, c'est qu'ils s'installent minimum cinq ans ou dix ans dans l'Aube. Cette idée peut être portée par le département. Je préfère cette solution départementale à une solution communautaire. Nous pourrions prendre des positions comme ça, mais je ne souhaite pas une concurrence entre territoires. À titre d'exemple, le territoire romillon capte des médecins, qui en prend aux autres. Je pense que toute l'Aube a intérêt, et vous avez vu ce qu'on a fait à l'époque sur notre Communauté de Communes, qu'un médecin de Romilly part vers Mézières. Sur le coup, on peut se dire que c'est un peu dommage, mais s'il n'y avait plus eu de médecin à Mézières, tous les Maziérons seraient venus à Romilly. Donc on ne résout pas vraiment le problème à cinq kilomètres à la ronde. L'idée donc est qu'il y ait un gros travail de fait, vous le voyez par étages, SPL localement parce qu'on a besoin de continuer à investir, on ne peut attendre que d'autres réfléchissent, SPL au bois sur l'immobilier d'entreprise, travail lourd sur d'autres sujets avec les différentes collectivités parce que si aujourd'hui, vous avez une démographie positive dans le département de l'Aube, c'est parce qu'il y a quand même un dynamisme. Certains pourront m'évoquer toute autre chose. Vous prenez quand même le département des Ardennes et de la Haute-Marne, ils n'ont pas de démographie positive. Une démographie positive à Romilly-sur-Seine sans qu'il y ait de nouvelles constructions, je tiens à le rappeler, ou quasi peu de nouvelles constructions. Ce qui veut bien dire qu'il y a aussi une attirance et pas toujours de ce que certains voudraient bien pour des raisons populistes dire, il y a quand même des arrivées de personnes qui travaillent beaucoup sur Paris, y compris localement. Ce n'est pas uniquement le fait que de déplacements de population. Cette logique de créer cette Société Publique Locale a pour vocation de développer le territoire de notre Communauté de Communes en ayant pour actionnaires ces six communes réunies ainsi que la Communauté de Communes. Cela permet, vous l'avez compris, de pouvoir lancer les choses comme il se doit, avec des frais de fonctionnement très limités, autant que les choses soient dites. Ce n'est pas encore un énième outil pour encore générer des dépenses. Il vous est proposé que non seulement vous approuviez le capital social, vous approuviez les statuts, que vous approuviez cet apport de 960 000 €, que vous approuviez le nom de SPL des Portes de Romilly et que vous approuviez la nomination de trois administrateurs au niveau de notre Conseil Municipal en les personnes de M. Gilles MATHIEU, Mmes Sophie ZANY et Florinda PERROT.

Le Conseil d'administration est réparti entre un membre pour chacune des cinq communes rurales, trois membres pour la ville de Romilly-sur-Seine, quatre membres pour la Communauté de Communes, avec une volonté, tout en respectant plutôt peu que prou, mais peu ou prou, le poids capitalistique et également en respectant le fait que Romilly ne soit jamais ultra prédominant puisqu'il faut rester en partenariat avec l'ensemble des communes. Tout ça a été savamment dosé en respectant les équilibres territoriaux, capitalistiques, électifs, paritaires. Ça a été un savant dosage qui vous est aujourd'hui proposé. J'ai trop parlé. Qui veut prendre la parole ?

M. Fethi CHEIKH : Alors pour commencer, je vous ai bien écouté et vous êtes extraordinaire M. le Maire. Vous êtes excellent. Quand on parle des services publics, quand on parle des besoins de la population, vous qualifiez ça comme des doublons. Et quand vous parlez de vos projets, vous appelez ça les étages qui sont quand même des doublons. Je ne vous ai pas interrompu. Donc vous arrangez les choses comme d'habitude à votre manière. Revenons au sous-sol, quel est but d'une Communauté de Communes ? On arrive à l'achèvement des Communautés de Communes partout en France sauf une commune, mais ça reste une, on ne va pas faire du droit public qui n'est pas dans les schémas intercommunaux. Avec un seul objectif, une Communauté de Communes qui regroupe des communes dans le même territoire sans enclave pour exercer des compétences dans le développement économique ou de l'aménagement. Il y a eu des débats. Aujourd'hui c'est fait et la Communauté de Communes a cette vocation de porter la nature de l'activité que vous nous présentez aujourd'hui dans le cadre de la SPL, à savoir l'acquisition, la propriété, l'édification, l'entretien, l'administration des bureaux. Tout simplement, c'est ce que la Communauté de Communes fait aujourd'hui et elle

l'a déjà fait. Donc on peut se poser la question légitimement. Quel est le rôle de cette SPL, si ce n'est un machin en plus ? La question se pose différemment si, par exemple, on est sur une SPL, même si on ne partage pas la finalité départementale, on se dit dans ce monde de concurrentiel, de mise en territoire, on met les moyens pour être plus fort. Ce n'est pas le cas. C'est un doublon de la Communauté de Communes. Alors oui, nous, on ne voit aucune valeur ajoutée de cette SPL, si ce n'est, mais c'est là où ça devient très grave, on exerce une action publique dans le cadre des assemblées délibérantes élues par le peuple. Ce à quoi on assiste aujourd'hui, et vous venez de le dire, en atterrissage, ce pluralisme issu du suffrage universel, il est, c'est ça le plus grave M. le Maire, écarté de la gouvernance. Quand vous avez annoncé la composition du Conseil d'administration, l'opposition n'en fait pas partie. Vous l'assumez, on laisse ça à l'appréciation de nos concitoyens. Alors oui, on a de forts doutes sur la transparence au sein de ces structures, d'où l'opposition qui est là pour contrôler l'action de l'exécutif est écartée d'emblée. Le deuxième point, en aucun cas, on n'a été associé à cette construction et on le déplore fortement. Pour toutes ces raisons, M. le Maire, je peux vous dire que nous, on voulait s'aligner en l'absence de réponse sur une abstention, mais au regard des éléments qui nous sont présentés, on vote contre cette SPL. Dernier point, je le dis quand même pour l'opinion publique. On demande à être présent dans ces Conseils d'administration. Vous l'avez évoqué, ces SPL sont sous le régime du privé. On va recruter du personnel sous le régime privé. Or, on a la possibilité de le faire dans le cadre de la Communauté de Communes publique sous un statut public. Ce type de construction échappe, on a la démonstration dans les statuts, à toute procédure de mise en concurrence et de publicité des marchés publics, même si on exerce un contrôle analogue. Mais vous savez comme nous M. le Maire, les contrôles analogues, quand on reçoit un rapport une fois par an, pour nous les conseillers municipaux, on n'a ni les moyens, ni les outils juridiques pour permettre ce contrôle. Je vous remercie.

M. le Maire : Bien. Votre réaction me surprend parce que vous qui êtes un adepte du public, dans SPL, il y a Société Publique Locale. Beaucoup de vos prédécesseurs qui ont mis tellement de choses dans les sociétés d'économie mixte aujourd'hui, vous êtes plus favorables. Je dis donc dont acte. Dont acte sur une page. On va passer quand même à la deuxième page. La deuxième page, vous me dites que volontairement, je n'ai point mis l'opposition. Vous avez compris, il y a trois représentants.

Vous n'avez pas été associés, non je l'avoue parce que c'est une construction sur laquelle je travaille depuis en plus un certain temps, mais il fallait convaincre et avancer et je n'ai pas l'habitude d'avancer je dirais dans un terrain où ça part dans tous les sens. Ensuite, je crois que vous n'avez pas bien compris ce que j'ai évoqué en préambule, les successeurs dans quelques années décideront ce qu'ils voudront. Oui il y a l'histoire de la mise en concurrence ou pas. Je vous ai rappelé principalement qu'à partir du moment où déjà il y avait de l'acquisition de certaines constructions qui appartenaient à la Communauté de Communes ou d'autres collectivités, c'est principalement de l'acquisition. Donc on verra plus tard quand la SPL pèsera déjà une dizaine de millions d'euros, ça ne sera pas tout à fait dans six mois qu'on va commencer à faire d'autres choses. Ensuite, il ne vous a pas échappé, vous me dites que ça fait partie du domaine de compétences, aucune collectivité, je dis bien en France, vérifiez, ne possède autant que nos collectivités de m² par habitant. C'est un sujet d'importance. Donc vous allez quand même, si vous me permettez l'expression, parfaitement au contrôle de toutes les futures constructions qui seront portées par la Communauté de Communes ou autres. Lorsque vous posez des questions sur les loyers ou autres versés, vous savez très bien la réponse que je vous fais puisque sur le centre d'affaires Alfred BALANCIER, il n'y a pas eu de sujet dirimant, bien au contraire. Là où je veux revenir vers ce sujet-là qui est important. Ensuite, vous dites que vous n'êtes pas pour cette construction, j'entends bien. Cette construction va permettre d'aller plus loin et autant, il y a 15 ans, beaucoup, je m'en souviens lors que notamment c'était M. BONNEFOI qui avait rapporté la construction du centre d'affaires Alfred BALANCIER, beaucoup étaient dubitatifs sur une telle surface. Mais c'était il y a 15 ans.

Aujourd'hui, 15 ans après, beaucoup nous envient en disant, mais pourquoi vous avez fait tout ça ? On voit qu'on a été sur plutôt le bon chemin puisque les loyers ont largement remboursé les biens. Aujourd'hui, je vais aller au bout de la logique puisque vous semblez vouloir avoir beaucoup de choses, je suis une personne qui est volontairement à vouloir prendre des risques, mais des risques calculés parce qu'il faut à la fois aussi être visionnaire sur certains sujets. Certains Présidents de la République, je veux prendre celui qui est juste le plus proche à ma droite, ont quand même bien siphonné une partie des dotations des collectivités. On est d'accord, plus d'une dizaine de milliards d'euros. En ayant des loyers ou autres, ça vous permet en partie de compenser les dotations que l'État nous prend. Moi, dans la vie, je préfère prévenir que courir parce que le jour où certaines collectivités auront moins de dotations, mais qu'en même temps, elles n'auront pas eu l'idée d'avoir des recettes complémentaires comme nous, elles seront tout simplement étranglées. Je n'attends pas qu'on commence à m'étrangler avec le garrot pour réagir. Je coupe la corde avant, comme ça, ça évite que je m'étrangle. Voilà, ce qui vous est proposé aujourd'hui si vous me permettez, ce sont certaines constructions pour éviter qu'un jour ou l'autre, certaines viennent vous pendre sans que vous ayez crié gare. Moi je n'attends pas que l'on vienne me pendre, le jour qu'on amènera la corde, je ne serai pas là donc ils n'auront plus qu'à pendre ce qu'ils ont envie de pendre. La SPL est un outil qui doit générer au cours des années à venir et des décennies à venir des moyens complémentaires à notre territoire. Vous êtes contre, je vous comprends, mais dans la vie, il faut savoir prendre des risques et il faut être visionnaire. Je pense que jusqu'à maintenant, tous les investissements qu'ont faits la Communauté de Communes et la ville de Romilly-sur-Seine ont permis « d'accompagner le budget » alors quand on veut faire, comme vous l'avez dit et ça rejoint une question, certaines mesures sociales, je n'ai jamais réussi à faire de mesures sociales sans argent. Et donc pour répartir de l'argent, pour répartir un gâteau, il faut déjà avoir fait le gâteau. Je n'aime pas répartir un gâteau entre plusieurs contre un, je préfère élargir le gâteau pour que tout le monde soit satisfait. Voilà, c'est peut-être la différence qu'on a entre nous deux, moi répartir un gâteau en 1000 parts, ça ne fait pas épais, je préfère multiplier par 1000 le gâteau pour que tout le monde mange à satiété.

M. Fethi CHEIKH : Vous me permettez une réaction parce que ça ne tient pas debout.

M. le Maire : Si ça ne tient pas debout, on passe au vote.

M. Fethi CHEIKH : À chaque fois qu'on pose les vraies questions, on est interrompu.

M. le Maire : Avant de voter, M. BONNEFOI pourra s'exprimer.

M. Fethi CHEIKH : Vous écarterez votre opposition du Conseil d'administration de la SPL, voilà ce qu'on retient. Tous ceux qui ne sont pas d'accord avec vous, vous les écarterez. C'est grave. Vous écarterez votre opposition. À chaque fois, on dit les choses, on est remballé.

M. le Maire : Parfait, on vous a entendu. M. BONNEFOI, je vous cède la parole.

M. Jérôme BONNEFOI : Oui merci M. le Maire, je n'ai pas voulu intervenir dans l'immédiat, parce que je sais que l'opposition allait...

M. Fethi CHEIKH : On ne peut pas répondre, donc ce n'est pas la peine d'intervenir. Quand vous dites des choses, vous ne détenez pas la vérité.

M. le Maire : C'est l'une des premières fois ce matin que M. BONNEFOI prend la parole, je pense que vous l'avez prise plus que lui, je pense qu'on peut l'écouter. Merci.

M. Jérôme BONNEFOI : Merci, M. le Maire, c'est la première fois que je prends la parole ce matin donc effectivement. Je n'ai pas voulu répondre dans l'immédiat parce que l'opposition et M. CHEIKH souhaitent s'exprimer et en toute démocratie, il n'y a aucun sujet. Vous m'avez cité tout à l'heure en tant que Président de la SIABA et je vous en remercie. Juste pour resituer les choses, si vous me permettez, la situation est particulière à l'échelon départemental. Je souhaite recadrer les choses. Aujourd'hui, on vote pour une SPL locale qui n'est pas auboise,

vous avez parlé de différents sujets donc c'est pour cela qu'à ce titre, je souhaite m'exprimer. La SIABA que je préside donc depuis un an, qui est une structure, une SEM, une Société d'Économie Mixte, qui rejoint à la fois les collectivités et le privé et qui est une structure complètement dépendante du Département pour être tout à fait clair. Nous faisons effectivement de la maîtrise d'ouvrage déléguée, nous avons une soixantaine de dossiers sur l'échelon départemental, aussi bien pour des sociétés privées, mais également pour de très nombreuses collectivités du département. Sur l'ensemble du chiffre d'affaires, c'est grosso modo 75 % pour les collectivités, communes et intercommunalités. Après, nous intervenons aussi pour les régions. Nous pouvons intervenir également pour les départements, pour les Gendarmeries, donc pour l'État également. Mais ce n'est pas le seul secteur. Vous avez abordé ce seul sujet. La SIABA, c'est aussi 480 logements conventionnés et non conventionnés, à la différence de TROYES AUBE HABITAT qui a uniquement des logements conventionnés. Nous avons une certaine liberté d'action et ce sont des logements que nous avons depuis plusieurs générations puisque la SIABA existe depuis 62 ans. Enfin, nous avons également de l'immobilier d'entreprise qui est également très conséquent puisque nous avons plus de 18 000 m² de bâtiments d'entreprises qui sont également répartis sur le département avec une concentration sur la zone de Troyes Champagne Métropole. Donc dans les projets, nous n'excluons rien bien évidemment. Ce matin, je ne m'opposerai pas à la SPL, je tiens à le dire donc je la voterai. Je voterai pour. Concernant la SPL auboise, aujourd'hui, la position est claire, chacun fait ce qu'il veut et ce qu'il entend sur les structures. Si les Communautés de Communes y trouvent un certain intérêt, elles s'orienteront dessus. S'ils souhaitent rejoindre la SIABA, d'ailleurs la Communauté de Communes est actionnaire, quelques actions, de la SIABA, comme un certain nombre d'autres communes comme TCM, d'autres communes du département. Donc si certaines veulent nous rejoindre, il n'y aura aucun problème. Si elles veulent faire partie des deux structures, il n'y aura aucun problème. Chacun choisira en son âme et conscience. Et ce que l'on peut ajouter, c'est que la SIABA a pour seul objectif l'intérêt de son territoire, c'est-à-dire que les investissements que nous faisons sont dans l'intérêt du territoire, aussi bien en soutien en ingénierie puisque nous avons un vrai bureau d'études en ingénierie, aussi bien pour récolter les subventions. Les subventions se font, se défont au rythme un petit peu des mois et des années. Et donc nous avons des personnes qui sont à même de pouvoir aider les communes et accompagner les communes pour récupérer le maximum de subventions, que ce soit au niveau départemental, régional, national et européen.

Enfin, nous avons aussi des chargés d'opérations qui sont en charge des différents dossiers que je vous ai évoqués en maîtrise d'ouvrage déléguée et également en charge des différents bâtiments que nous pouvons édifier sur l'ensemble du territoire. Voilà ce que je voulais apporter comme réponse complémentaire sans rentrer en opposition aujourd'hui avec la SPL auboise, j'entends. Mais ce sera encore l'objet de grandes discussions avec les uns et les autres. Chacun prendra ses dispositions et ses positions en son âme en conscience. Je souhaite juste que les élus continuent à travailler dans l'intérêt du territoire de façon à continuer le développement économique. Mais il n'y aura pas que de l'économie également, on y reviendra un peu plus tard, dans les choix qui sont faits entre la SIABA et le Département bien évidemment. Voilà ce que je voulais préciser. Je ne me suis encore jamais exprimé au nom de la SIABA, je le fais aujourd'hui puisqu'on l'évoque ensemble. Je fais partie de la même assemblée, je n'ai aucun grief contre, Éric VUILLEMIN, ni d'autres personnes au niveau départemental et bien évidemment le Département est en complet soutien de la SIABA. Merci.

M. le Maire : Justement, c'est très bien cette intervention parce que je vais compléter le propos pour que ce soit bien clair. C'est pour ça que j'ai voulu que ce soit bien clair ce matin parce que parfois certains s'interrogent, entendent des bruits de couloirs et autres, et c'est relaté par la presse, en page 5, en page 6, en page 7, en page 4, en page 2. Bon, cette idée, j'ai commencé à la développer depuis juin juillet 2017 donc ce n'est pas d'hier. On a évoqué tous les étages, il y en a même un que j'ai oublié, comme ça vous aurez tout. Je ne suis pas pour

multiplier les structures, mais j'aime les complémentarités. Donc cette SPL Portes de Romilly avait tout son attrait pour le secteur de Romilly exclusivement foncier, immobilier bâti. En un mot, c'est l'outil « de portage » des bâtiments qui ont plus de cinq ans de la Communauté de Communes voire de la ville ou des cinq villages. Premier point. Deuxième point, la SPL auboise, ça a démarré gentiment en juin 2022, j'avais déjà évoqué le sujet avant, lorsque notamment la Région présidée à l'époque par Jean ROTTNER a évoqué le sujet qu'ils ne construisaient pas beaucoup de bâtiments voire pas, mais qu'ils étaient prêts à rentrer dans des SPL à l'échelle des Communautés de Communes, à l'échelle des PETR voire à l'échelle auboise en tant qu'actionnaire. C'est ce qu'ils avaient fait en juin 2022 dans les Ardennes, c'est de là où j'ai pris la balle au bond en disant pourquoi ne pas le faire sur l'Aube dans la mesure où il y a 40 SPL ou SEM dans la Région à laquelle elle participe au capital. Je crois qu'au capital dans l'Aube, elle ne participe je crois qu'au capital de la SEMTAC, c'est-à-dire la Société d'Économie Mixte de la Technopôle. Voilà pour la deuxième chose. Donc on va laisser faire sur cette SPL auboise avec sa définition. À un moment, c'est parti sur beaucoup de sujets, après moins. Il faut déjà que tout le monde puisse faire parce que comme vous l'avez compris, il faut mettre aussi des sous au capital. Souvent, la valeur ne serait-ce que monétaire permet déjà de bien resituer le débat. Si je m'écoute, je peux en faire pour trois milliards, mais après il faut les mettre sur la table. Autre sujet que je vous soumettrai : outre le fait qu'on est actionnaire aussi à la Communauté de Communes, comme d'autres, certes de manière modeste, mais à la Société d'Économie Mixte de la Technopôle de l'Aube, mais aussi de SIABA, avec qui nous travaillons très bien, on est sollicité, j'ai répondu plus tôt et je vous le soumettrai à un Conseil Communautaire plutôt favorablement pour rentrer au capital de la Société d'Économie Mixte du Bassin Lorrain qui en un mot va s'étendre sur l'ensemble de la Région Grande Est, c'est la SEM de la Région Grand Est. Ce que je veux vous dire par là, c'est qu'en participant à tout ça, ce n'est pas histoire de dire ceci cela ou autre, c'est surtout de dire, je multiplie les outils pour augmenter le développement du territoire. Ce n'est pas multiplier des outils pour des outils. Et je réponds à une petite question sibylline de M. CHEIKH qui dit oui, mais bon, vous allez employer du personnel. Je vous résume tout de suite : la future directrice de la SPL des Portes de Romilly sera la Directrice générale des services de la Communauté de Communes et il y aura une convention de signée entre la SPL des Portes de Romilly et la Communauté de Communes pour que ce soit le service de finances de la Communauté de Communes qui procède à la poursuite, comme elle faisait avant, de l'encaissement des loyers. Donc il n'y a pas d'engagement de nouveau personnel.

Ce sont des fonctionnaires publics de notre Communauté de Communes qui travailleront pour la SPL et la SPL rémunérera d'autant la Communauté de Communes pour ce travail. Là je crois qu'on est pour des sommes, pardonnez-moi l'expression en termes de frais de fonctionnement, je ne dirai pas dérisoires, mais quasi, limite au pourcentage, vous le verrez au niveau de l'encaissement des loyers. Rassurez-vous, mais à la rigueur, je n'ai même pas à rassurer, je ne suis pas pour exploser, bien au contraire, des frais de fonctionnement. Je vous l'ai dit, 700 000 € de loyers annuels, surtout quand un des loyers, la centrale photovoltaïque, une facture 115 000 € une fois par an. Ça devrait aller. Et un autre locataire, c'est 15 000 € tous les mois sur l'ensemble friche OLYMPIA. Ça devrait aller aussi. Ce que je veux vous dire par là, c'est que les services de la Communauté de Communes jusque-là arrivaient à encaisser tous les loyers. Je ne comprendrai pas qu'en ayant même un partenariat, ils n'arrivent plus à encaisser les loyers sur la SPL. Je fais très simple donc il ne faut pas commencer à me prêter des intentions. Chacun, ou me connaît, ou me découvre encore plus, je suis homme à bousculer volontairement parce que je suis intimement convaincu que le territoire aubois a un très bel avenir devant lui. Mais il ne faut pas qu'il se loupe à l'heure où beaucoup d'entreprises partent du Grand Paris, si le territoire aubois ne réagit pas vite avec des solutions de bâtiments ou autres, forcément, ça partira ailleurs en Normandie ou autre, je ne vous le cache pas. Sur les six derniers mois, ce sont trois projets à 5 000 m² que je n'ai pas pu obtenir sur le territoire parce qu'il n'y avait pas de bâtiments adéquats de suite, je dis bien

de suite. Pas plus tard qu'hier soir et je parle sous le couvert de la directrice de cabinet, avec ADENOA, on a un porteur de projet de 20 emplois, mais j'ai besoin entre 5 et 10 000 m² très rapidement. Si je ne trouve pas, ce projet finit en Bourgogne. C'est aussi simple que ça donc moi, vous savez, je suis, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pratico-pratique. Vous pouvez me dire oui, mais ce n'est pas bien, ceci cela, il faut que les structures soient à la fois en place et qu'on édifie. Il faut des bâtiments d'avance. Pas de bâtiments d'avance, pas d'entreprises nouvelles. Pas d'entreprises nouvelles, pas d'emplois. Pas d'emplois, ne me parlez pas des chiffres du chômage. Je peux vous les donner, ils ont baissé de 8,8 % à Romilly-sur-Seine quand ailleurs ils ne baissaient pas forcément et aujourd'hui, j'ai à Romilly exactement, 114 chômeurs de moins qu'il y a 24 mois et j'ai 852 emplois en déshérence. Donc voilà pourquoi on fait des formations AFPA et autres. De grâce, les uns les autres, ne refaisons pas le débat de 9 heures sur l'histoire du travail et tout ça. Pour moi, c'est très clair, le travail ce n'est pas une annihilation, ce n'est pas une exploitation de l'homme par l'homme. Maintenant si on ne veut pas travailler, il n'est pas interdit d'habiter au milieu des bois, de vivre avec le strict minimum et de faire autrement. Je sais d'où je viens, je sais où je vais et personne ne m'interdira d'aller où j'ai envie d'aller. Voilà, bien sûr, tout ça dans le cadre légal. À partir de là, pour la SPL des Portes de Romilly-sur-Seine, qui vote contre ?

M. Fethi CHEIKH : Vous avez terminé ? À chaque fois, on pose les questions gênantes et vous nous coupez la parole. Si l'objectif de cette délibération est d'avoir notre caution, vous ne l'aurez pas. Vous avez écarté votre opposition, et nous on n'acceptera pas. De toute manière, vous avez réglé les membres du Conseil d'administration, vous avez nommé la directrice générale de cette SPL, je ne vois pas pourquoi vous posez la délibération sur la table. Franchement, ça pose un vrai problème donc vous faites les questions et les réponses. On passe au vote.

M. le Maire : Ça permet de gagner du temps.

Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Deux. Qui vote contre ? Quatre votes contre. Parfait.

Délibération n°23.050 (DEL07)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

Approuve la création d'une Société Publique Locale, régie par les dispositions de l'article L.1531-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée « SPL DES PORTES DE ROMILLY » d'une durée de 99 ans.

Approuve les statuts de la SPL tels que joints en annexe à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdits statuts.

Approuve le capital social de la société à hauteur de 3 000 000 euros, dans lequel la participation de la Ville de Romilly-sur-Seine est fixée à 96 000 actions.

Approuve l'apport de la Ville tel que définit :

Apports en numéraire :

La Commune de Romilly-sur-Seine apporte la somme de NEUF CENT SOIXANTE MILLE EUROS (960 000,00 EUR)

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les bons de souscription et la libération des actions pour un montant de 96 000 actions.

Approuve la composition du conseil d'administration de la SPL.

Approuve la nomination de :

Monsieur Gilles MATHIEU et Mesdames Sophie ZANY, et Florinda PERROT au sein du Conseil d'administration.

Autorise les représentants de la ville à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.).

Donne mandat à Monsieur Éric VUILLEMIN de prendre des engagements au nom et pour le compte de la société mais également en attendant l'accomplissement de la formalité de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés, donne mandat à Monsieur ERIC VUILLEMIN, pour accomplir les actes suivants en y indiquant expressément agir au nom et pour le compte de la société en formation :

SPL DES PORTES DE ROMILLY

L'immatriculation emportera reprise des engagements par la société.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

**6) ÉTUDE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION**

M. le Maire : Nous poursuivons sur la question numéro six. L'étude solaire photovoltaïque en autoconsommation collective. Demande de subvention auprès de la Région. Tout le monde a lu cette question évidemment. Donc c'est pour la toiture du futur complexe multisports. On va solliciter l'ADEM et la Région Grand Est par le programme CLIM'ACTION. En sollicitant pour cette étude et autres qui serait d'un coût d'environ 15 400 €, nous espérons 70 %.

Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie. N'hésitez pas à lever la main parce qu'on va accélérer le mouvement en moins de dix minutes.

Délibération n°23.051 (DEL08)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Approuve le lancement d'une étude de faisabilité pour l'autoconsommation collective à partir de l'énergie produite par des panneaux photovoltaïques.

Approuve le plan de financement suivant :

• Subvention CLIMAXION	10 780 €
• Ville de Romilly-sur-Seine	4 620 €
TOTAL	15 400 € HT

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter de la Région Grand Est et l'ADEME le versement d'une subvention à hauteur de 70% du coût total du projet d'étude,

Précise que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget 2023.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

RAPPORTEUR : DAVID FARIA

7) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT - AIDE AUX ACTIONS - COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT AUBE

M. le Maire : Question numéro sept, M. FARIA c'est à vous.

M. David FARIA : Merci, M. le Maire. La question numéro sept est une demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement qui est demandée par le Comité Départemental Handisport de l'Aube. Il nous sollicite pour un montant de 150 € pour soutenir leurs actions auprès du Département.

M. le Maire : Y a-t-il des votes contre ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Vous noterez que lors de cette question-là, M. BONNEFOI était sorti.

Délibération n°23.052 (DEL09)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Précise que Monsieur Jérôme BONNEFOI a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

Attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 150 € au Comité Départemental Handisport de l'Aube afin de soutenir les actions qu'il entreprend dans le domaine handisport.

Autorise le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2023.

RAPPORTEUR : DAVID FARIA

8) DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - ASSOCIATION RS 10 SECTION CYCLISME

M. le Maire : Question suivante, toujours vous M. FARIA.

M. David FARIA : Oui la question numéro huit est une demande de subvention d'équipement demandée par l'association RS 10 Section cyclisme qui voudrait racheter des vélos pour les 13-16 ans. La dépense de cette opération est de 3 000 €. Je vous demande de leur attribuer la somme de 1 000 €.

M. le Maire : Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie. M. BONNEFOI est sorti de la salle.

Délibération n°23.053 (DEL10)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Précise que Monsieur Jérôme BONNEFOI a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

Attribue à l'association RS 10 cyclisme une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 € pour permettre le renouvellement du parc à vélos des 13 -16 ans.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2023.

RAPPORTEUR : MARTINE JUTAND-MORIN

9) LA BÉCHÈRE EN FÊTE - 10 JUIN 2023 - TARIF DES EMPLACEMENTS

M. le Maire : Question suivante.

Mme Martine JUTAND-MORIN : Question numéro neuf. La Béchère en fête. Donc la ville de Romilly réorganise la seconde édition de la Béchère en fête cette année encore dans le parc de la Béchère, sur le champ de foire. Il vous est demandé de valider le coût de la location des emplacements pour les food trucks sachant que cette année, nous allons avoir plusieurs food trucks a priori, aujourd'hui cinq sont recensés et qu'on devrait célébrer deux concerts avec Joli Falzar, Les Négresses Vertes et des animations musicales en cœur de ville, une exposition de véhicules anciens sur le champ de foire et une bourse d'échanges de pièces détachées. Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. M. BONNEFOI est sorti de la salle.

Délibération n°23.054 (DEL11)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Précise que Monsieur Jérôme BONNEFOI a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

Approuve le tarif suivant pour la location des emplacements destinés aux « foodtrucks » qui stationneront au parc de la Béchère :

- Emplacement 1 jour : 50 €

Précise que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice.

RAPPORTEUR : JEAN-ALBERT HOSDEZ

**10) DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE –
APPROBATION DU DÉLÉGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. le Maire : Question suivante.

M. Jean-Albert HOSDEZ : Question numéro dix ayant pour objet la délégation de service public de la fourrière municipale. Approbation du délégataire et autorisation de signature. Comme vous avez pu le voir dans le rapport, plusieurs instances se sont réunies et ont accepté de choisir, suite à une procédure infructueuse, la société OZANNE qui est actuellement déjà délégataire pour s'occuper de la fourrière municipale. Je vous demande donc d'approuver le choix du délégataire, d'approuver le contrat de concession du service public de la fourrière municipale et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de concession et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette présente convention.

M. le Maire : Parfait. Y a-t-il des questions ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité.

M. Fethi CHEIKH : Abstention, vous avez dit non, procédez quand même aux formalités.

M. le Maire : Oui, mais bon, on a tellement discuté, il faut accélérer sinon je remets un nouveau Conseil Municipal la semaine prochaine.

M. Fethi CHEIKH : Si vous voulez, on s'en va, si ça vous dérange.

M. le Maire : C'est vous qui décidez. Non à un moment, attendez, je pense que vous m'avez de temps en temps tiré un peu dessus. J'ai le droit aussi un peu de tirer de temps en temps, ça fait du bien. Alors M. BONNEFOI est revenu à la question numéro dix. Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui vote pour ? La majorité vote pour. Merci bien. On va dire une majorité très élargie.

Délibération n°23.055 (DEL12)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :

Approuve le choix du délégataire pour la gestion du service public de la fourrière municipale, à savoir AD Carrosserie OZANNE, sise rue de l'Aviation RN19 à Romilly-sur-Seine.

Approuve le contrat de concession du service public de la fourrière automobile municipale annexé à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer le contrat de concession du service public de la fourrière automobile municipale et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente convention.

RAPPORTEUR : JEAN-MARIE TAILLAND

11) EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION SUR LE COMPLEXE SPORTIF BARDIN- GOUSSEREY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

M. le Maire : M. TAILLAND, c'est à vous.

M. Jean-Marie TAILLAND : Merci, M. le Maire. Nous sommes en territoire Jeux 2024 et il nous est demandé une sécurisation des sites sportifs qui vont accueillir certainement des délégations étrangères.

Pour cette situation, nous avons un projet d'extension de vidéo pour un montant total de 27 058,44 €. Une subvention FIPD est demandée à hauteur de 21 646,40 €, ce qui reviendrait à la Ville de Romilly à un montant de 5 594,04 €. Il est demandé au Conseil de voter à ce sujet.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Qui votre contre ? Oui M. TOTEL.

M. Éric TOTEL : Oui je souhaite intervenir concernant l'extension que vous souhaitez faire à Bradin-Gousserey, notamment en matière de vidéosurveillance, c'est bien cela. Comme nous l'avions déjà évoqué, concernant ces situations, ces achats, nous voterons en cohérence avec nos positions antérieures en matière de vidéoprotection. Comme vous le savez, la vidéosurveillance ne fait que renforcer le sentiment de sécurité. C'était un de vos propos, M. le Maire, mais sans garantie de résultat en matière de lutte contre les actions délictueuses. Pour preuve, l'absence de résultat effectif en matière taux d'élucidation des voies de faits sur Romilly que ce soit de la part de la police municipale et encore moins celle de la Gendarmerie nationale puisque notamment, lors de la dernière commission sécurité qui s'est tenue il y a peu de temps, je parle sous le contrôle de M. TAILLAND, il n'y avait de représentant de la Gendarmerie nationale. Aucun chiffre concernant y compris une analyse claire de l'efficacité de la vidéosurveillance sur notre ville. Pourquoi aujourd'hui en rajouter ? Ça représente quand même un budget assez important. Donc notre position est tout à fait compréhensible puisque depuis plusieurs années, nous dénonçons l'inutilité d'un dispositif qui aura coûté très cher aux contribuables romillons. Le taux d'utilité aux enquêtes, comme le taux de participation à l'élucidation des voies de fait, reste très faible. M. le Maire, je pose la question quand même, y compris surtout du fonctionnement de nos commissions. On n'a absolument pas la possibilité de pouvoir se positionner dans nos commissions, d'avoir les informations complètes concernant la sécurité, concernant la tranquillité publique sur Romilly. Nous n'avons qu'un élément du travail qui peut être fait, celui de la police municipale, mais rien concernant le travail de la Gendarmerie. Notamment, vous évoquiez un accord avec la Gendarmerie à venir. Cet accord, pour le rappeler, vous l'aviez évoqué Mme JUTAND-MORIN, accord petite ville avec un partenariat. Écoutez, allons-y chiche, mettons dans nos commissions, dimensionnons nos commissions sécurité à la hauteur des enjeux et des projets que vous mettez en place. Que dans nos commissions, on y retrouve toutes les entités et puis qu'on puisse nous y compris avoir ces informations, discuter, rapporter, y compris certaines de nos propositions et puis qu'ensuite, on en débattenne dans notre assemblée. Il me semble que c'est comme ça qu'il faut travailler. La dernière commission, je n'ai eu aucun compte-rendu de la commission, aucun. J'ai participé à d'autres commissions. Je travaille sur toutes les commissions. Aucun compte-rendu factuel qui matérialise les questions que j'ai pu poser, les questions que vous avez pu poser et pourtant, nous n'avons pas passé notre temps qu'à discuter le morceau. On a évoqué quand même des sujets sérieux en lien avec la vidéoprotection, son efficacité, les situations à risques, y compris liées aux déplacements avec les deux roues, etc. Il me semble que de ces commissions il doit ressortir des choses quand même, sur lesquelles on peut s'appuyer pour ensuite élaborer d'autres décisions. Voilà M. le Maire, je compte sur vous, notamment pour régler ce genre de situation. Je complète. Nous considérons donc que cette vidéoprotection, son développement tout entier est lié tout simplement à l'idéologie sécuritaire alors que d'autres choix sont possibles. Son succès n'est pas à chercher du côté de l'efficacité, mais tient au couplage entre une injonction politique et des incitations financières. Vous savez, depuis 2007, l'État et les collectivités locales ont développé des modalités de financements publics pour aider les communes à s'équiper. Vous en profitez aujourd'hui. Je considère d'ailleurs que c'était même une opportunité de ce point de vue-là. Ce sont donc des politisations, médiatisations et commercialisations qui expliquent le succès, pas forcément la notion de résultat. On n'augmente pas la propagation de la vidéosurveillance à Romilly parce qu'il y a un problème de délinquance, des chiffres tangibles, non. On est dans une politique où on dit, on y va, on en a 60 des caméras, on va en mettre 100. Je pense que ça a déjà notamment suffisamment coûté cher à la commune en la matière.

Donc la vidéosurveillance est utilisée comme une réponse pour calmer la colère et les inquiétudes, mais nous pensons aussi que le calcul politique n'est rentable qu'à court terme, d'une part parce que la demande de caméras risque d'être sans fin, je viens de l'évoquer, et d'autre part parce que finalement, nous constatons que le sentiment d'insécurité ne sera pas impacté. Quels sont les résultats, notamment en la matière ? Dans les faits, cette vidéosurveillance n'arrête ni les délinquants ni les incivilités. Ou alors, donnez-nous des chiffres. Dans les commissions, on n'évoque absolument rien. Donc nous considérons que la prévention, l'aide aux familles en difficulté, le recrutement et la présence humaine devraient être à notre avis, à condition qu'elles soient mises en place, choisies, plus efficaces. Nous posons la question de l'intérêt de ces centaines de millions d'euros investis en comparaison avec d'autres choix, ceux que nous portons, financiers bien sûr, mais pour développer la tranquillité publique.

M. le Maire : Bien, Mme LEFEVRE.

Mme Martine LEFEVRE : Je me posais la question. Est-ce que ce sont des caméras infrarouges puisque le gros problème actuellement avec les caméras installées à Romilly est qu'elles ne sont pas infrarouges donc la nuit, étant donné qu'il n'y a pas de lumière en ville, elles ne servent à rien ? Beaucoup de citoyens de Romilly m'ont fait remarquer qu'il y a beaucoup quand même de dégradations la nuit de voitures entre autres. J'en ai moi-même fait les frais. Donc les caméras n'étant pas infrarouges, elles ne servent à rien. Donc là mettre des caméras au stade pour éventuellement éviter des dégradations la nuit, des vols, comme il y a eu lieu, si elles ne sont pas infrarouges, effectivement ce sont des dépenses inutiles. A priori, la nuit, il y a quand même un gros problème de délinquance, c'est indéniable. D'ailleurs, L'Est Éclair le relate. Ce n'est pas un sentiment d'insécurité comme vous avez pu le dire, c'est une réalité et la Gendarmerie m'a dit carrément par rapport à ma voiture qui a été complètement défoncée la nuit qu'ils ne pouvaient rien faire étant donné que les caméras étaient sans infrarouge et que ça ne filmait pas. Donc M. VERNET a eu le même problème quand on a essayé de lui voler ses motos dans son garage. Il y a une caméra juste devant. Les gendarmes lui ont dit que ça n'avait rien enregistré, étant donné qu'elle n'était pas en infrarouge. J'ai regardé, les caméras qui vont être installées au stade, apparemment elles ne sont pas infrarouges. Donc voilà, c'est une question et c'est quand même un problème qui interpelle. Merci.

M. le Maire : Merci bien. Mme GIBAUD.

Mme Oumy GIBAUD : C'était juste pour donner une opinion personnelle par rapport à mon commerce. Une fois, j'ai été agressée dans mon institut sans témoignage et grâce à la vidéosurveillance, j'étais vraiment surprise. L'agent de mairie m'a appelée pour me montrer une photo pour que je puisse témoigner si c'étaient ces personnes qui m'avaient agressées dans mon commerce. J'étais vraiment très contente d'avoir ces preuves-là. C'est juste un point de vue.

M. le Maire : Pardon, M. VERNET, vous avez dit ? La journée d'accord. Micro s'il vous plaît. Mme LEFEVRE je vous repasse la parole, dans la foulée je la reprends, je la repasse à Jean-Marie TAILLAND et on passe au vote.

Mme Martine LEFEVRE : Oui, par rapport à une agression dont j'ai été victime où une voiture m'a foncé dessus, il y avait la vidéosurveillance donc on a montré la vidéo aux témoins, sauf que le visage de la personne qui conduisait était flouté donc je n'ai pas pu reconnaître formellement et comme je n'avais pas eu le temps de noter le numéro de la plaque, malgré qu'il s'agissait bien d'une voiture bleu marine comme celle qui m'avait foncé dessus. Le visage de la personne était flouté donc ça a été classé sans suite parce que je n'ai pas pu identifier formellement la personne. Donc j'ai trouvé ça quand même un peu limite. Est-ce que Mme GIBAUD a eu le même problème où on a flouté le visage de la personne qui l'a agressée ? Effectivement, avec un visage flouté, c'est difficile de reconnaître formellement la personne.

Donc j'ai été quand même relativement surprise de ces faits, d'autant plus qu'il y avait un témoin de l'agression que j'ai subie puisqu'on m'a foncé dessus en voiture en me faisant un bras d'honneur et que j'ai juste eu le temps de me pousser en arrière pour ne pas être blessée. Donc voilà, les caméras avec des visages d'agresseurs floutés qu'on ne peut pas reconnaître, je trouve ça assez limite. Ou est-ce un traitement auquel j'ai eu le droit parce que je suis RN ? Je me suis posé la question. Voilà, merci.

M. le Maire : Je me permettre une pointe d'humour, non, même deux pointes d'humour ? Ne prenez pas ombrage parce que vous avez telle ou telle étiquette, allons. Je ne pense que dans notre citoyenneté, nous en sommes là les uns les autres ou c'est à désespérer de beaucoup de choses. J'allais vous faire une pointe d'humour en disant, si c'était un véhicule bleu marine, comme quoi cette couleur-là ne protège pas toujours. Bon, vous m'avez tendu la perche si vous me permettez l'expression, j'étais obligé de rebondir. C'est le premier point. Deuxième point qui m'est évoqué, j'ose espérer que ce véhicule bleu marine n'était pas lui-même un véhicule de la Gendarmerie parce que là c'est à désespérer de tout. Ceci étant dit, vous comprendrez qu'au niveau de la fameuse RGPD ou autre, normalement quand vous êtes à l'intérieur d'un habitacle ou d'un logement ou autre, il y a du flouté parce que vous avez la protection des données. Après quand ils font l'enquête et que ça va plus loin, ils peuvent se permettre de regarder certaines choses, premier point. Deuxième point, si en plus la personne vous a fait un bras d'honneur, j'ose espérer que ce n'était pas le Garde des Sceaux, il est assez habitué à cela, mais c'est un autre débat. Je ne sais pas si vous avez reconnu sa barbe. Bien. Tout cela étant dit, on va faire confiance à M. BONNEFOI qui nous a promis et je lui fais confiance, que sur trois ans, nous aurons l'ensemble des lampes qui seraient remplacées en LED et donc on s'est engagé et on l'a promis et on le fera. Donc, M. TOTEL, soyez rassuré. Comme quoi on reviendra à l'éclairage public de nuit avec les LED puisqu'on consommera trois à quatre fois moins. Infrarouge ou pas infrarouge, il n'y aura plus de problèmes puisqu'il y aura éclairage de nuit. Ensuite, M. TAILLAND va vous répondre s'il faut prendre la variante, l'option infrarouge, ça ne me pose aucun problème. S'il le faut, on rajoute, comme quoi on prendra la variante infrarouge techniquement, comme ça, ça répond à toutes les discussions des uns et des autres. Maintenant, avant de recéder la parole et à M. BONNEFOI qui va nous réexposer vite fait pour l'éclairage et à M. TAILLAND pour infrarouge ou pas, je voudrais revenir quand même si un sujet qui n'est pourtant pas du tout marrant, mais j'ai l'impression que parfois les uns les autres, parce que l'Est Éclair, organe de presse local est présent, il y en a qui tombent dans la surenchère. C'est un petit peu dommage parce que ce n'est pas parce que la journaliste est ici présente qu'il faut commencer à avoir des postures purement politiciennes. J'ai cru lire en décembre 2019 qu'un de vos amis, mais néanmoins opposant qui voulait monter sa liste concurrente vous reprochait d'être tombé dans le sécuritaire en disant que vous validiez la police municipale et la vidéoprotection et qu'il s'interrogeait si ce n'était pas pour « gagner des voix ». Trois ans après, vous dites finalement, on n'est plus pour la vidéoprotection. J'ai l'impression que je m'y perds, c'est ou cet opposant qui n'a pas pu se présenter n'avait pas bien lu votre programme, ou c'est vous qui avez peut-être annoncé quelque chose en perspective du 15 mars 2020, mais en se hâtant ensuite pour ne pas dire finalement, ce n'était pas tout à fait dans mon programme. Mais bon, il y a des fois, je ne lis pas très bien, j'ai une intelligence limitée alors je fais avec mon intelligence fort limitée. À partir de là, les JO vont se passer en France, ça va être un événement mondial, donc planétaire. Je pense que les organisations des JO veulent éviter, comment dirais-je le flop et je suis gentil, de la finale d'une Coupe d'Europe de football qui s'est passée au Stade de France. Donc je pense qu'ils veulent imposer à tous ceux qui sont Terres de Jeux ou autres d'avoir au moins quelques caméras parce que le flop lors de ce match avec des touristes anglais qui se sont faits quasi alpagués parce que le terme est un euphémisme, je pense qu'ils ont raison de vouloir une certaine sécurité. Alors maintenant, vous me dites, les commissions ne fonctionnent pas bien. Dont acte. Moi, ce que je vais revoir avec nos services puisque vous

me demandez en tant que patron de la collectivité de prendre des mesures, on va revoir pour vous envoyer des comptes-rendus les plus extensibles possible.

Ensuite, il ne faut pas non plus vouloir discuter pour discuter des heures et des jours et autres sur tous les sujets. Vous pouvez vous voir quand même M. TOTEL avec M. TAILLAND en dehors des commissions, vous avez le droit de vous appeler. J'ai cru comprendre que tous les deux, vous aviez fait valoir vos droits à la retraite donc vous avez un petit peu de temps libre. À partir de là, vous échangez vos téléphones, vous vous appelez. Ensuite, beaucoup de ces sujets-là sont évoqués au CISP. Je n'y peux rien si au sein du Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, vous n'en faites pas partie, mais vous savez, il y a déjà quand même une cinquantaine de personnes. Tous les chiffres, toutes les données sont données sans faire de jeux de mots et de répétitions et ce Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance qui s'est tenu il y a quelques semaines au Lycée Diderot a fait l'objet d'une réunion de plus de trois heures. Beaucoup d'intervenants et de personnes qui étaient autour de la table ont eu toutes ces données. Lorsque certains d'entre vous parlent d'insécurité parce que vous avez personnellement touché ou autre, je peux le concevoir, mais ne faisons pas aussi croire que Romilly est Chicago. Pas plus tard qu'hier soir, j'étais dans les rues de Romilly-sur-Seine en prenant différentes rues, en étant même à pied dans les rues de Romilly, à 00h10, je n'ai eu aucun sujet. Je suis passé par la rue de l'école Romain Rolland, je n'y ai vu personne. Je suis passé du côté de Monmousseau, je n'y ai vu personne. J'ai pu reprendre mon véhicule rue Pierre Brossolette en sortant de la salle des fêtes en ayant fait peut-être déjà trois quatre cents mètres à pied, personne, sauf le Vice-Président de la Communauté de Communes qui a voulu me reparler, M. BEGON, pour ne pas le nommer. Donc je crois aussi que les uns les autres, il faut qu'on arrête certains fantasmes à croire qu'on est agressé. Plus d'une nuit, je vous l'ai dit, j'ai été me balader en Béchère, on me disait oh là vous verriez tous les trafics qu'il y a en Béchère. J'ai ouvert les sanitaires à 00h30-1 h du matin, personne. J'ai pris le petit pont qui nous emmène vers le canoé kayak, personne. Je suis passé devant le cercle hippique, personne. J'ai été à pied jusqu'à la ferme pédagogique, personne. Pardon ?

M. Fethi CHEIKH : Pourquoi vous mettez des caméras, s'il n'y a pas personne ?

M. le Maire : Ce que je veux dire, je mets des caméras parce que les personnes justement vous demandent certaines choses. Attendez je vais aller jusqu'au bout. Il ne faut pas non plus fantasmer. Pourquoi je mets des caméras ? Parce que les caméras Mme GIBAUD vous l'a dit, ont permis d'appréhender certaines personnes et que celui qui commençait à brûler les poubelles et qui a brûlé des véhicules Alfred Boucher, c'est grâce aux caméras qu'il a été alpagué. Ce même-là qui ne voulait pas être filmé, en avait cassé d'autres. Ça veut bien dire donc que ça dérange. Pas de caméras, ça peut être une porte ouverte. Je n'ai pas dit que la vidéoprotection était l'alpha et l'oméga. Je n'ai pas dit que la Gendarmerie était l'alpha et l'oméga, je n'ai pas dit que la police municipale était l'alpha et l'oméga de toute politique. C'est un ensemble. Mais si à chaque fois que vous avez une main, vous lui coupez un doigt, votre main vous l'aurez toujours, mais une main avec trois doigts est un peu moins efficace qu'avec cinq doigts. C'est tout. Après c'est un choix politique, mais politique au sens noble du terme, pas politique politicienne. Je vous l'ai dit et vous m'avez reproché ça tout à l'heure que j'étais dans la caricature ceci, cela, mais si tout le monde était comme chacun d'entre vous, on n'aurait aucun sujet. Mais le problème, c'est que personne n'est forcément comme vous et moi. À partir de là, on doit prendre certaines mesures. Désolé de dire tout cela. Donc si vous ne voulez pas de Terres de Jeux, il faut le dire. Vous ne mettez pas de caméras, vous êtes sûrs que le stade Bardin-Gousserey n'accueillera aucune équipe étrangère sur le stade. Donc il ne fallait pas vouloir Terres de Jeux et ne pas vouloir remplir le cahier des charges. Je ne suis pas le patron de Tony ESTANGUET, je ne suis pas le patron du COJO voire du CIO qui a dit Paris 2024, c'est vous. Il y en a tellement qui voulait les JO dans le monde, si maintenant les uns les autres, on veut poser tous dans nos petits coins nos petites prescriptions, parfait.

Je connais d'autres villes à l'heure où je vous parle, j'y étais il n'y a pas plus tard que huit jours, qui sont totalement pleins en termes d'hôtellerie, hébergements à 20 bornes à la ronde du 15 juin 2024 au 20 septembre 2024. Il n'y a même plus de places pour y aller, tellement ils accueillent d'équipes. Eux, ils ont mis les moyens.

Si nous maintenant pour accueillir quelques équipes, on ne veut pas y mettre les moyens, dont acte. Vous savez, moi personnellement voir des athlètes à tel ou tel endroit, je peux faire. Je ne fais pas ça pour moi, nous ne faisons pas ça pour nous, je fais ça pour l'ensemble de nos concitoyens. Quand il va y avoir le passage de la flamme à Romilly-sur-Seine, grâce au précieux concours avec le Département et dans d'autres villes, mais personne ne pourra se dire que ce sera bon ou pas bon si ce parcours se fait dans l'Aube parce que s'il se fait dans l'Aube, ce travail aura été fait avec tout le monde. Alors de grâce, sur cette délibération, pour une fois, il devrait y avoir unanimité parce que si vous ne cochez pas cette case-là, bah nous n'aurez pas donc le label Terres de Jeux et donc ne venez pas me reprocher dans 18 mois qu'on n'a accueilli personne. Voilà, c'est aussi simple que ça. Votre vote vous engage. M. BONNEFOI, je vous passe la parole, après M. CHEIKH et après Jean-Marie TAILLAND.

M. Jérôme BONNEFOI : Oui M. le Maire, vous avez relaté l'éclairage public donc je vais juste répondre sur cette question et sans reparler, puisque ça faisait l'objet du dernier procès-verbal, de toute la genèse et de toutes les économies que l'on pourra générer grâce à ce nouvel éclairage et au respect de l'environnement que ça entraîne également. Donc juste pour dire que les travaux ont commencé depuis le mois de janvier. Vous avez pu voir des équipes qui tournaient sur la RD 619 et qui changeaient déjà l'éclairage sur ce tronçon-là. Ils sont en train de poursuivre l'ensemble des travaux sur leur première tranche. Nous avons fait une réunion pas plus tard que la semaine passée sur la deuxième tranche et donc cette deuxième tranche devrait commencer dans le dernier trimestre 2023 et suivra ensuite la troisième tranche de façon à respecter, comme vous l'avez signalé M. le Maire, le calendrier des trois ans. En tous cas, je voudrais quand même rappeler et ça a fait l'objet d'un débat tout à l'heure, l'éclairage public n'est pas lié à l'augmentation soudaine liée à la guerre en Ukraine de l'énergie, mais a été largement anticipée puisque les études avaient déjà été formulées avant la guerre en Ukraine. C'est juste une décision qui avait prise à l'époque de générer des économies pour les contribuables romillons et également de moderniser notre parc lumineux. Voilà.

M. le Maire : M. CHEIKH et puis M. TAILLAND pour conclure. Et nous voterons.

M. Fethi CHEIKH : Moi je n'ai pas prévu d'intervenir sur ce sujet, mais permettez-moi, vous m'avez interpellé. Il y a un principe de contradictoire M. le Maire. Acceptez-le, vous nous interpellez, on répond. Et acceptez une chose, mais là je suis sur la forme. Quand ça vous dérange, quand ça vous chatouille, acceptez aussi le débat. Laissez-moi finir jusqu'au bout, c'est la première chose. La deuxième, sans aucune ambiguïté, parce que vous avez cherché à pointer une forme d'incohérence, mais je vous le dis aujourd'hui, solennellement, tranquillement, y compris dans la formation dont j'appartiens en tant que communiste, je le dis ici. Nous sommes pour la protection des biens et des services et des êtres humains. C'est tout à fait normal et nous sommes contre, mais avec vraiment fermeté les dégradations qu'il peut y avoir qu'elles soient matérielles. J'ai l'impression que ça surprend tout le monde. Trouvez-moi la moindre ambiguïté sur ce sujet, qu'on était laxiste sur les questions de sécurité. C'est une chose, je le dis, je le répète, nous sommes pour la protection des biens publics et des personnes. C'est un droit fondamental, c'est un droit constitutionnel. Donc on ne va pas inventer des règles de protection à Romilly-sur-Seine. Que ce soit clair, chaque homme doit se sentir en sécurité. C'est un principe fondamental. Il n'y a pas de politique et personne n'a le monopole de la sécurité dans les formations politiques. On est très clair. Là où on est en désaccord, c'est sur les réponses à apporter. Bien sûr. La vidéosurveillance a été rappelée par Éric TOTEL, ça coûte un pognon de dingue. La police municipale, sans dénigrer, elle du fait du droit peu de prérogatives pour intervenir sur les questions de sécurité. Nous pensons effectivement et on l'a déploré à l'époque, que la police nationale soit supprimée à Romilly

pour justement consolider le fait que cette prérogative relève des prérogatives de l'État. Et aujourd'hui, nous on pense que la Gendarmerie nationale doit être équipée par des moyens humains qui vont lui permettre d'assurer cette mission. J'ai dû me rendre avec Éric TOTEL chez des habitants, dans le nouveau Romilly, qui ont subi des dégradations.

Suite à ces visites, nous avons interpellé le commandant de la Gendarmerie, malheureusement on n'a pas eu de réponse. Je le dis publiquement, on n'a pas eu de réponse parce qu'on voulait savoir l'état de la sécurité, comme ça a été rappelé, à Romilly-sur-Seine. Et c'est de notre droit en tant qu'élus de le savoir. Pourquoi vous ne seriez pas à l'initiative M. le Maire d'une réunion qui regroupe la gendarmerie, les services de sécurité et pas que, parce que vous oubliez la prévention et vous oubliez les moyens qu'on doit mettre dans l'éducation pour pallier à ça. Donc, ne cherchez pas encore une fois la moindre ambiguïté sur ce sujet.

M. le Maire : Bien, alors moi je ne vous poserais qu'une seule question, enfin deux questions. Êtes-vous pour ou contre les polices municipales ? Êtes-vous pour ou contre la vidéoprotection ? Que ce soit bien clair pour tout le monde, vous voulez être clair, je souhaite que vous soyez clairs. La réponse est oui ou non. Ce n'est pas je vais voir.

M. Fethi CHEIKH : Nous sommes contre la vidéoprotection, la vidéosurveillance parce qu'elle a un coût avec des résultats qui sont aujourd'hui peu confirmés par des spécialistes. Pour la police municipale, pour les raisons que je viens d'évoquer, l'intervention est limitée par le droit. Est-ce que vous êtes pour qu'on plaide pour qu'il y ait des moyens de l'État dans notre territoire, des moyens humains dans la Gendarmerie ? C'est simple, ce n'est pas compliqué. Vous nous faites le même coup.

M. le Maire : Tout le monde est pour, mais il n'y a aucun sujet et ce n'est pas à vous que je vais expliquer qu'il y a eu pas mal de réunions où j'étais à la fois présent ou représenté par des élus ou ma directrice de cabinet où on travaille sur la possibilité de nouvelles brigades dans le Département de l'Aube. S'il y a une brigade demain matin qui se fait à Marigny-le-Chatel, ça permet de soulager les effectifs de Romilly pour qu'ils soient plus présents sur Romilly. S'il y a une autre brigade qui se fait contre les violences intrafamiliales et qu'elle est basée sur Romilly-sur-Seine, c'est autant de choses qui déchargent sur d'autres. Donc c'est le travail qui est en précieux concours au travers de l'Association des Maires de l'Aube dont je suis le secrétaire général sur l'ensemble du maillage du territoire avec la place Beauvau. Voilà donc c'est un tout. Je vous l'ai dit, ce n'est pas uniquement la vidéoprotection, ce n'est pas uniquement la police municipale, ce n'est pas uniquement la Gendarmerie, ce n'est pas uniquement la police nationale, c'est un tout. Il y a aussi la réponse pénale derrière parce qu'en un mot, arrêter beaucoup de personnes, mais si pardonnez-moi l'expression, ils ne fréquentent jamais Lavau pour certains, ça ne sera pas forcément un succès. Je n'ai pas dit qu'un centre pénitentiaire était la solution, mais il est parfois où pour certains, dormir quelques nuits voire un peu plus à l'ombre, ça permet un petit peu de réfléchir. Voilà. Donc pour cette question, on nous dit que les caméras seront infrarouges, c'est bien cela M. TAILLAND ?

M. Jean-Marie TAILLAND : Le matériel ancien que nous avons, c'est-à-dire les caméras qui ont été posées à partir de 2010, ce sont de caméras anciennes qui bien sûr ne fonctionnent pas à l'infrarouge. Donc nous attendons qu'elles tombent en panne pour pouvoir les changer et quand nous changerons, nous avons des caméras haute performance maintenant qui permettent de voir ce qu'il se passe la nuit. Pour revenir sur la question qui nous a permis de débattre, je pense que le dossier qui est avec la question répond à toutes les questions qui ont été posées ici. C'est M. VERNET qui va être content parce qu'il va y avoir les caméras tout autour de chez lui, il va avoir une bonne sécurisation.

M. le Maire : Le Festival de Cannes à Bardin-Gousserey.

M. Jean-Marie TAILLAND : Mais le problème qui se posait sur la pose de ces caméras dans le stade, c'est que l'État a demandé pour pouvoir accueillir des délégations internationales qu'il y ait un système de vidéosurveillance. Donc ce n'est pas de notre ressort, c'est l'État qui

a demandé. Je pense qu'à notre place en tant que conseillers municipaux, nous n'aurions peut-être pas pu avoir des caméras comme on va en avoir dans le stade et qui pourront être changées de place une fois les Jeux Olympiques terminés d'ailleurs.

Pour revenir à M. TOTEL, nous avons fait une commission où il a pu voir devant lui de ses yeux tous les chiffres et on lui a bien expliqué que c'étaient des chiffres qui ne pouvaient pas être déballés en public. Il y a un minimum de secret.

M. le Maire : M. TOTEL, ça fait partie des choses qu'il faut apprendre. Si moi je commence à révéler où habite exactement tous les chômeurs ou quel type de chômeurs il y a à Romilly ou même chose, attendez. On vous dit qu'il y a des choses qui ne doivent pas être communiquées. Vous dites que c'est dommage qu'on ne mette pas publiquement tel ou tel chiffre. Il y a des choses en termes d'efficacité qu'il faut que vous appreniez que vous ne pouvez pas communiquer en dehors des commissions. Il vous dit que les choses ont été dites en commission, vous dites que non.

M. Jean-Marie TAILLAND : Quand on a fait notre dernière commission, si tu te souviens bien, tu as vu tous les dossiers de la PM, tous les chiffres.

M. Fethi CHEIKH : Juste une précision par rapport à ça M. le Maire. Vous nous mettez encore une fois un sujet sur la table qui concerne la sécurité. On est des élus. Il ne faut pas aller dans le détail. Des fois, on parle du RGPD. Mais laissez-moi finir.

M. le Maire : M. CHEIKH, le reproche qui est fait par celui qui est le Vice-Président et qui préside cette commission, M. Jean-Marie TAILLAND, il est en train d'expliquer que M. TOTEL a dit tout à l'heure qu'il n'avait aucun chiffre, qu'il n'avait rien du tout et il lui dit qu'il a tous les chiffres, la seule chose est que ça reste secret. Il s'étonne que dans un compte-rendu, ça ne soit pas étalé. Non, parce qu'un compte-rendu est diffusable.

M. Fethi CHEIKH : C'est faux encore une fois. Vous pensez quoi, on arrive au Conseil Municipal et on va lever. On a besoin d'avoir des chiffres pour bien apprécier.

M. le Maire : Il vous dit qu'il a eu les chiffres.

M. Fethi CHEIKH : C'est ce qu'il dit, il n'a pas eu de compte-rendu donc nous, on a besoin de préparer nos sujets. On ne les met pas sur la place publique. Pourquoi on ne les met pas d'une manière générale sur la place publique ? Il est où le problème ? C'est une forme de transparence. On est des représentants du peuple quand même.

M. le Maire : Il faut arrêter. Être représentant du peuple, ça ne vous autorise pas tout.

M. Fethi CHEIKH : Mais pourquoi on n'expose pas les chiffres de la délinquance à Romilly-sur-Seine. Le contribuable a besoin de savoir quand même combien il y a d'actes de délinquance et pourquoi, comme ça a été dit, on a réglé ça par la vidéo. On n'a aucun chiffre qui valide nos propositions. Mais c'est une question de transparence.

M. le Maire : On va s'interrompre sur cette question-là parce que notre Conseil Municipal, je pense qu'on va le finir à minuit. Il y a des personnes qui nous attendent. Stop, on vote sur la question. Pardonnez-moi, on avait normalement un quart d'heure une demi-heure pour l'histoire des retraites, ça passe plus d'une heure. À un moment, les gens, il va falloir être un petit peu concret parce qu'il y a des Conseils Municipaux où il y a 250 questions qui passent en trois heures. Là on a 24 questions et on ne passera pas tout. Désolé, vous reviendrez un lundi soir, j'ai déjà la date en tête. Je déteste faire attendre les personnes. Bien alors à partir de là, je dis sympathiquement qu'on est sur la question onze. Qui vote contre ? Quatre votes contre. De grâce, ne venez pas voir les équipes qui viendraient. Qui vote pour ? Adoption à la grande majorité.

M. Jean-Patrick VERNET : À une condition seulement, que je sois flouté la nuit si je me baigne tout nu dans ma piscine.

M. le Maire : Je crois que vous vous êtes inspiré de la pièce de théâtre d'hier soir vous, un petit culot monstre où apparemment il est doté d'un outil hors de proportion. Si vous voulez, on ne prête qu'aux riches. C'est ce que j'ai cru entendre tout à l'heure. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Délibération n°23.056 (DEL13)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Précise que Madame Florinda PERROT a quitté la salle, emportant le pouvoir de Madame Claire KREMER, et ne prend pas part au vote.

Approuve le projet d'extension de la vidéoprotection urbaine au complexe sportif Bardin Gousserey,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter du Fonds Interministériel de Protection contre la Délinquance (FIPD) l'attribution d'une subvention à hauteur de 80% du coût total des travaux,

Approuve le plan de financement suivant :

• Subvention FIPD	21 646,40 €
• Ville de Romilly-sur-Seine	5 594.04 €
TOTAL	27 058,44 €

Précise que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget 2023.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

RAPPORTEUR : CLARISSE MILLET

12) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

M. le Maire : Passons rapidement sur la question numéro douze, Mme MILLET.

Mme Clarisse MILLET : Merci, M. le Maire. Il vous est proposé de charger le Centre de Gestion de l'Aube de lancer une procédure de marché public pour souscrire des conventions d'assurances. C'est une disposition légale obligatoire.

M. le Maire : Bien, qui vote pour la question douze ? Parfait. Adoption à l'unanimité.

Délibération n°23.057 (DEL14)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Décide de charger le Centre de Gestion de l'Aube de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès

d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire et temps partiel thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : accident du travail & maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2024 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Précise que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

RAPPORTEUR : CLARISSE MILLET

13) CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMILLY-SUR-SEINE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

M. le Maire : Question treize. Toujours Mme MILLET.

Mme Clarisse MILLET : Donc il s'agit d'approuver le projet de convention-cadre annuel entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023 qui prévoit notamment une subvention de 500 000 €. Cette convention-cadre a été présentée au CST et adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°23.058 (DEL15)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Approuve le projet de convention cadre entre la ville de Romilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Romilly-sur-Seine pour l'année 2023 transmis en pièce-jointe.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre annexée conclue entre la ville et le CCAS et tous documents relatifs à cette affaire.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

14) DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON DU HANDBALL ET SON ANNEXE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARKING

M. le Maire : Question quatorze que je rapporte. Demande de subventions dans le cadre de la démolition de l'ancienne maison du handball et son annexe pour la construction d'un parking. M. BONNEFOI sort de la salle, ne prend pas part au vote. Donc sur cette demande de subventions, nous allons solliciter de la Région Grand Est pour la résorption des friches et verrues paysagère une certaine somme et du Département une autre somme. Vous avez tous pu lire la chose. Est-ce que vous êtes d'accord qu'on sollicite 10 685,51 € pour la Région et 6 411,30 € pour le Département ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Ce parking devrait être opérationnel pour le 23 juin, date de son inauguration officielle.

Délibération n°23.059 (DEL16)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Précise que Monsieur Jérôme BONNEFOI a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

Approuve la demande auprès de la Région Grand Est, une subvention de 10 685.51 € au titre du soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères.

Approuve la demande auprès du Département de l'Aube, une subvention de 6 411.30 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT

15) AMÉNAGEMENT D'UN PARKING, AVENUE DE LA LIBERTÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT

M. le Maire : Question quinze. Nous passons tout de suite à M. BOUCHUT.

M. Christophe BOUCHUT : Merci, M. le Maire. Donc il est proposé au Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès de la Région et du Département pour l'aménagement du parking avenue de la Liberté pour une implantation de trois bornes de recharge pour véhicules électriques et sur le parking, il y aura 84 places de voitures.

M. le Maire : Vous avez vu le coût, vous avez vu le nombre de places de parking. Donc nous allons donc solliciter et la Région et le Département. M. BONNEFOI ne prend pas part au vote en sa qualité de Vice-Président du Département. Il vous est demandé les uns les autres si vous avez des questions. Ce chantier avance à grands pas, la démolition, vous l'avez vu, c'est déjà fait. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°23.060 (DEL17)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Précise que Monsieur Jérôme BONNEFOI a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

Approuve le principe de réalisation des travaux ci-dessus

Approuve le coût global de l'opération des montants décrits ci-dessus,

Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des subventions,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières à hauteur de 50 % à la Région Grand Est et 30 % au Département de l'Aube.

Approuve le plan de financement suivant :

• Subvention Région	168742 €
• Subvention du Département	101245 €
• FCTVA (16,404% du montant TTC)	66433 €
• Ville de Romilly-sur-Seine	68562 €

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT

16) CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DES INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'AUBE – S.D.E.A. - PLACETTE CHAMPAGNE

M. le Maire : Sans plus tarder, nous arrivons sur la placette Champagne SDEA. Christophe BOUCHUT.

M. Christophe BOUCHUT : Donc il vous est proposé d'approuver la convention d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube pour la placette Champagne.

M. le Maire : Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Le chantier des placettes avance fort bien, il faut poursuivre.

Délibération n°23.061 (DEL18)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Approuve la mise en place de 7 canalisations souterraines réseau sur une longueur d'environ 84 mètres.

Approuve la mise en place d'un coffret de type REMBT posé sur socle.

Approuve la mise en place d'un candélabre d'éclairage public.

Approuve la mise en place de 8 fourreaux téléphoniques sur une longueur d'environ 84 mètres.

Approuve la mise en place d'une chambre téléphonique de type L2T de dimensions 140 cm x 64 cm.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT

17) EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LE PARKING - AVENUE DE LA LIBERTÉ

M. le Maire : Question dix-sept, M. le Sieur BOUCHUT.

M. Christophe BOUCHUT : Il vous est proposé l'extension de l'éclairage public pour le parking, avenue de la Liberté. On a fait la demande au SDEA pour la réalisation des travaux. Ça coûtera 30 000 € à la ville, une fois toutes les aides déduites.

M. le Maire : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°23.062 (DEL19)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Demande de confier au S.D.E.A. la réalisation des travaux définis ci-dessus, pour le parking de l'Avenue de la Liberté.

S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au S.D.E.A., Maître d'Ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations du 20 mai 2022 et n°15 du 10 décembre du Bureau du S.D.E.A. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 30 000 euros.

S'engage à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

Demande au S.D.E.A. de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le S.D.E.A. pour cette mission.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

18) RÉALISATION D'UNE DÉVIATION ENTRE LA ROUTE DE CONFLANS-SUR-SEINE ET LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 619 À L'OUEST DE L'AGGLOMÉRATION

M. le Maire : Question dix-huit, je vais faire reposer M. BOUCHUT et je vais rapporter cette question. En un mot, si vous êtes tous d'accord, à l'heure où la zéro artificialisation nette va arriver, il est important et urgent finalement de relancer d'autres projets et d'aller au bout de la

logique. Il y a eu une première version de rocade nord qui a été faite entre la RD 440, c'est-à-dire juste après Saint-Éloi jusqu'à la route de Conflans et la rocade s'est arrêtée route de Conflans. Vous avez tous en tête que c'est un projet qui avait été lancé, je crois, en 1969, qui a été réalisé en 2015, non sans mal. L'idée est de dire qu'on prolonge et on va carrément jusqu'à la sortie de Romilly-sur-Seine. Comme il n'y a plus de véhicules en transit, notamment les poids lourds rue Magenta et rue Henri MILLET, c'est de façon à éviter qu'il y ait du transit par la route de Conflans et l'avenue du Val Thibaut et autre. Vous avez compris que si vous sollicitez le Conseil Départemental à ce titre, pour le lancement d'une étude relative à la réalisation d'une déviation entre la route qui permet de se rendre à Conflans-sur-Seine et la Route Départementale D 619 à l'ouest de l'agglomération, on est parti quand même sur une étude contraignante avec des passages en zones en partie protégée et autres. Vous avez compris, l'objectif est que toute la partie nord soit totalement contournée jusqu'à la sortie de Romilly, côté Gélannes, Saint-Hilaire. Pour lancer cette étude-là et solliciter le Département à ce titre, est-ce que vous êtes tous d'accord ?

M. Fethi CHEIKH : M. le Maire, bien entendu on est d'accord sur un projet qui a été initié, le fruit d'une bataille, et je le dis tranquillement ici, d'une satisfaction, d'une personne qui est présente dans la salle, Joë TRICHET pour ne pas le citer, en tant que conseiller général qui était déterminé dans son action pour que ce projet de la première partie aboutisse et aujourd'hui, bien entendu, on est dans ce prolongement.

M. le Maire : Mais M. CHEIKH, si vous voulez être honnête intellectuellement jusqu'au bout, vous pourriez largement m'associer à ces congratulations parce que pour la petite anecdote, et comme vous aimez ça, la rocade nord n'aurait pas pu se faire s'il n'y avait pas eu la compensation hydraulique au titre de la loi sur l'eau. Et le projet était totalement bloqué et l'idée m'est venue en taillant mes rosiers un certain dimanche, ça peut vous faire sourire M. TOTEL, mais vous voyez, il y en a qui bossent un peu. Ce n'est pas le tout de dire je fais un projet et puis il n'aboutit pas. C'est que la compensation hydraulique a été trouvée sur la Gravière. Voilà donc les uns les autres, vous pouvez penser tout ce que vous souhaitez et je crois qu'on l'a édifié à un moment avec le Département à l'heure où le coût était plus faible dans la mesure où il y avait la crise des subprimes qui avait permis d'avoir un coût moindre. Donc voilà, j'entends ce que vous dites, il n'en demeure pas moins que ce projet a enfin abouti 45 ans après. Comme l'électrification va aboutir, mais là on va relancer ce projet-là et j'ai toute confiance dans le Vice-Président du Département pour faire progresser au fur et à mesure ce projet qui risque d'être de longue haleine. Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité.

Délibération n°23.063 (DEL20)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

Sollicite le Conseil Départemental pour le lancement d'une étude relative à la réalisation d'une déviation entre la route qui permet de se rendre à Conflans-sur-Seine et la Route Départementale 619 à l'ouest de l'agglomération.

RAPPORTEUR : MARTINE JUTAND-MORIN

19) INSTAURATION D'AIDES FINANCIÈRES À L'IMMOBILIER COMMERCIAL ET ARTISANAL - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 17 030 DU 6 MAI 2017

M. le Maire : Question dix-neuf. Mme JUTAND-MORIN. Là pour le moment, on va dire que ce n'est qu'un projet de Mme JUTAND-MORIN. Nous sommes d'accord, on ne remercie personne d'autre. Je taquine M. CHEIKH. À vous Mme JUTAND-MORIN.

M. Fethi CHEIKH : Vous avez arrosé vos rosiers.

M. le Maire : Pas arrosé, taillé, attention.

M. Fethi CHEIKH : Vous avez taillé des rosiers, mais moi j'ai fait des pétitions sur ce projet avec M. TRICHET. Il a porté cette pétition au Conseil Général parce que le dossier n'était pas si simple que ça. Je le dis, il y avait de la détermination pour que ça aboutisse.

M. Jean-Patrick VERNET : Sur le vote précédent, je me suis abstenu. Je n'ai pas encore le tracé, etc. Vous me connaissez.

M. le Maire : Sur la déviation ?

M. Jean-Patrick VERNET : Oui.

M. le Maire : Sur la question dix-huit, vous vous êtes abstenu ?

M. Jean-Patrick VERNET : Oui la question précédente. C'est juste une abstention pour en savoir un peu plus.

M. le Maire : Le principe de l'étude est de savoir est-ce que c'est viable, par où on la fait passer, avec les contraintes environnementales, techniques et autres et avoir déjà les premières ébauches.

M. Jean-Patrick VERNET : Vous me connaissez, la Gauche n'a pas le monopole de l'écologie. Vous connaissez à ce niveau-là, un arbre en moins, on a assez blagué avec ça à l'époque. Enfin, moi ça ne me fait pas trop rire. C'est pareil, les tracés, etc. Couper des bois.

M. le Maire : Vous vous absteniez sur cette question-là.

M. Jean-Patrick VERNET : Je m'abstiens sur cette question.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres abstentions ? Une abstention ? Toutes les autres personnes sont pour. M. BONNEFOI, vous voulez en parler 30 secondes ?

M. Jérôme BONNEFOI : Juste deux mots parce que pour rassurer M. VERNET et toute personne qui pourrait avoir la même idée, il y a déjà quand même une grosse étude d'opportunité et de faisabilité sur ce site donc il y aura d'autres rassemblements, d'autres questions qui seront posées en son temps pour justement voir le tracé, etc., mais on en est encore aujourd'hui bien loin. C'est sûr. Aujourd'hui, c'est vraiment pour le principe de faire cette rocade ou pas. Le principe de l'étude de la rocade. Il y a encore de délais et des délais. La première qui va être faite est l'opportunité et la faisabilité.

M. le Maire : Ça risque de prendre un peu de temps quand même. Donc vous restez sur votre vote ?

M. Jean-Patrick VERNET : Oui.

M. le Maire : Abstention parfait. Mme JUTAND-MORIN, c'est à vous.

Mme Martine JUTAND-MORIN : Question dix-neuf. La Ville de Romilly accompagne financièrement aujourd'hui les commerçants qui ouvrent un nouveau commerce ou qui en reprennent un existant pendant une période de trois ans sous réserve de certaines conditions et dans un périmètre prescrit.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que des commerces ouvrent en dehors de ce périmètre qui nous a semblé peut-être un peu réduit et pour s'inscrire dans la démarche de l'ORT qui adopte un périmètre un peu plus conséquent via la Communauté de Communes, on vous propose de retenir le nouveau périmètre de la Communauté de Communes, de l'ORT et on vous propose d'adopter quelques compléments, à savoir qu'effectivement, on accepte que la surface de vente puisse passer à 200 m² au lieu de 150 m² pour remplir les conditions, mais en même temps, de limiter cette aide en la plafonnant à 30 % maximum pour des loyers qui seront au maximum de 1 500 € et de même, de conditionner le versement de cette aide, au fait que l'activité doit être suffisante, à savoir ouvrir au moins cinq jours sur sept et évidemment rompre avec cette aide s'il y avait cessation d'activité. C'est sur ces bases-là qu'on vous propose d'adopter le nouveau régime d'aide à l'immobilier pour les commerçants de cœur de ville.

M. le Maire : Des questions ? Non qui vote contre ? Quatre voix contre. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption par toutes les autres personnes. Vous votez pour M. ? Il faut bien le dire. Une abstention, M. VERNET. Quatre votes contre. Toutes les autres personnes votent pour. Voilà pour la question dix-neuf.

Délibération n°23.064 (DEL21)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 26 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

Annule et de remplace la délibération municipale n°17.030 en date du 6 mai 2017,

Décide de poursuivre la mise en place d'une aide financière en faveur de l'immobilier commercial et artisanal sur le territoire communal,

Approuve un nouveau périmètre d'application proposé et calqué sur le périmètre des secteurs d'intervention des Opérations de Revitalisation de Territoire, approuvé par le Conseil Communautaire le 5 décembre 2022,

Fixe la surface de vente à 200 m² maximum au lieu de 150 m²,

Précise que le taux retenu pour l'octroi de l'aide est plafonné à 30 % maximum pour un loyer de 1500 euros mensuel HT maximum,

Décide d'arrêter le versement de l'aide au commerce lors du constat d'une activité insuffisante, le commerce devant être ouvert à raison de 5 jours sur 7 par semaine, ou de cessation d'activité,

Approuve le nouveau règlement d'attribution de cette aide, joint en annexe de la présente délibération,

Approuve le modèle-type de convention d'attribution de cette aide municipale en faveur de l'immobilier commercial, en annexe de la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution et à la mise en place de cette aide ainsi que les formalités qui en découlent.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT
--

20) CESSION PAR LA COMMUNE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS VOIE HERBESACE À ROMILLY-SUR-SEINE (ANCIENNE ÉCOLE EUGÉNIE COTTON ET SES ABORDS) - PARCELLES CADASTRÉES SECTION AP N° 740-742-744-746 ET 748

M. le Maire : Question vingt, à vous de reprendre la main M. BOUCHUT pour l'ex-école Eugénie COTTON.

M. Christophe BOUCHUT : Merci, M. le Maire. Donc il vous est proposé de céder l'ancienne école Eugénie COTTON et ses abords à un acquéreur qui voudrait l'acheter pour 250 000 €. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions signer alors le compromis de vente.

M. le Maire : Vous avez donc tous lu les conditions de la note, c'est-à-dire qu'en un mot, la personne acquiert, la personne a 36 mois pour débiter les travaux. Si elle ne les fait pas, elle paie quand même une pénalité de 1 500 € par m² manquant puisqu'elle s'engage sur un minimum de 400 m² de surface de plancher. Et donc en vendant en l'état, il y a un gros travail de démolition, d'archéologie qui va prendre un certain temps. Et lorsque le projet sera plus ficelé, je ne m'interdis pas, à voir si vous en êtes d'accord, peut-être septembre, octobre, novembre, le promoteur concerné viendra vous présenter son projet, ce qu'il envisage, mais dans six à huit mois, il faut lui laisser le temps de tout ficeler et d'avancer sur tous ces devis en détail et autres. Voilà. Y a-t-il des questions ? M. CHEIKH.

M. Fethi CHEIKH : Rapidement une explication de vote de notre groupe. Effectivement, on parle de la cession d'une ancienne école. Sur la méthode, on aurait voulu, si on était associé, mener cette démarche dans le cadre d'une concertation des riverains et des habitants du quartier. Là aujourd'hui on cède quand même un bâtiment public qui aurait dû peut-être, je dis peut-être, il y avait cette concertation, si on était dans la boucle de ces constructions-là, l'imaginer pour autre chose. Je ne dis pas que ce qui est proposé là n'aurait pas pu être une piste. Là visiblement, vous ne détaillez pas, dans la note qui a été regardée, on apprend qu'il y a une cession d'un bien, d'une ancienne école, symbolique, à Romilly, vous me corrigez si je n'ai pas bien lu la note, on évoque l'installation d'un restaurant. Ce n'est pas dans la note ?

M. le Maire : C'est dans la note où on évoque partie commerciale et autres. Oui.

M. Fethi CHEIKH : Non, on parle d'un restaurant. Attendez. Ça nous prend beaucoup de temps de voir ça. On parle de la création d'un restaurant avec des conditions, etc. Peut-être que je suis fatigué.

M. le Maire : Restauration. Développer sur site de la restauration.

M. Fethi CHEIKH : Il y a un projet qui est ficelé avec des conditions, on nous fait lire qu'il y a des créations d'emplois dans le site, etc. C'est un peu bouclé. On va regarder la note, mais de toute manière, on vote contre ce projet.

M. le Maire : Je suis arrivé à un moment où je ne vais pas commencer à me batailler sur tout. Je veux rappeler que cette ancienne école a de l'amiante et qu'on a fait les premiers chiffrages, il y en avait pour 180 000 € de désamiantage et de démolition, qu'elle est arrivée au bout du bout parce que c'était un système Pailleron donc me dire qu'on va réutiliser du système Pailleron, c'est comme me dire qu'on va réutiliser des préfabriqués des années 70. Alors si vous appelez ça du développement durable, moi j'ai du mal. En termes de rénovation, c'est bien plus coûteux que du neuf donc l'amiante, aucun intérêt de le garder, premièrement. Deuxièmement, ne me faites pas l'injure de dire que l'école fermée, y faire autre chose. Je le dis parce que j'ai entendu certains mots. L'école est maintenant école Simone Veil à l'emplacement d'un ancien centre Leclerc. Don vous voyez, d'un côté, il y avait du commercial, c'est une école, de l'autre côté, c'était une école, ça va redevenir du commercial restauration ou autre. Donc tout ça, pardonnez-moi l'expression, je n'ai pas inventé grand-chose sauf que ce que je n'aime pas, c'est lorsque vous passez le long de la RD 619 ou ailleurs dans Romilly,

des friches qu'on voit tomber elles-mêmes, à un moment, ou on réhabilite, ou on cède. Si vous permettez, je pense qu'on a notre mandature et les mandatures d'avant beaucoup rénové entre la ville et la Communauté de Communes, je ne veux pas parler du Palladium, Millénium, Franprix, et d'autres bâtiments. Si je me permettais cette blague de douze heures, je dirais que des fois on me reproche de trop acheter, après on va me reprocher de trop vendre, il y a des fois, je ne sais plus où j'habite, finalement je vais dire que j'habite à Romilly-sur-Seine comme ça, on va gagner du temps. Question numéro vingt.

M. Fethi CHEIKH : Donc je vous confirme, c'est bien pour développer de la restauration.

M. le Maire : Bien. Qui vote contre ? Quatre votes contre. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à la grande majorité.

Délibération n°23.065 (DEL22)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Décide de céder, en l'état, l'ensemble immobilier communal bâti, constitué des parcelles :

- Cadastrée section AP n°740 pour 388 m²
- Cadastrée section AP n°742 pour 290 m²
- Cadastrée section AP n°744 pour 258 m²
- Cadastrée section AP n°746 pour 364 m²
- Cadastrée section AP n°748 pour 5711 m²

Soit une emprise totale de 7011 m², sise Voie Herbesace à 10100 Romilly-sur-Seine, cédée au profit de la société civile immobilière S.C.I. KWETTE, dont le siège social se trouve 14 rue Narcisse Hautelin à 10150 PONT-SAINT-MARIE, représentée à la signature de l'acte par la société GPH, co-gérante, en la personne de Monsieur Nicolas PIERRE.

Prend acte de l'avis du Domaine en date du 1^{er} février 2023 ;

Fixe le prix de cette cession à 250 000 euros nets, hors frais, les frais notariés, autres frais (démolition et désamiantage) et les coûts liés à la recherche d'archéologie préventive, restants à la charge de l'acquéreur ;

Précise que les frais d'arpentage et de diagnostics ont été pris en charge par la Commune,

Précise qu'une clause particulière sera insérée dans le corps de l'acte authentique portant transfert de propriété, conditionnant la transaction en termes de délais de réalisation de travaux et de construction, à savoir :

- Un début des travaux dans les 36 mois à compter de la date de signature de l'acte de vente ;
- À défaut, un achèvement des travaux dans les 60 mois à compter de la signature de l'acte de vente ;
- La construction à minima de 400 m² de surface de plancher ; sous peine d'une pénalité de 1500 euros par m² de surface de plancher non construit.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout document administratif, le compromis de vente ainsi que l'acte définitif qui en découle,

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

RAPPORTEUR : MARIE-THÉRÈSE LUCAS

21) DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE VIA LE DISPOSITIF « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » AU SEIN DES ÉCOLES PRIMAIRES DE ROMILLY-SUR-SEINE

M. le Maire : Question vingt et une, Mme LUCAS, quelques minutes parce que nos amis ne vont pas tarder à partir. Il y a des moments où il faut accélérer le mouvement.

Mme Marie-Thérèse LUCAS : On a instauré en 2021-2022 l'Orchestre à l'école sur le groupe scolaire Romain ROLLAND. On vous propose de l'étendre sur l'école du Faubourg de Lyon.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Pardon. Il faut accélérer, sinon je vous remets un nouveau Conseil. Je n'y peux rien, on a trop traîné. Ce serait bien que certains ferment leur micro en allant parce qu'après, on n'entend pas les personnes.

Mme Gaëlle ROME : C'est juste un remerciement. Grâce à ce qui se passe à Romain ROLLAND, il y a une classe CHAM qui ouvre au collège.

M. le Maire : J'ai compris qu'il y a un remerciement.

Mme Gaëlle ROME : Pour la classe CHAM.

M. le Maire : Parfait. Merci à vous. Qui vote pour cette question ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adoption à l'unanimité.

Délibération n°23.066 (DEL23)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Approuve le déploiement progressif du dispositif « orchestre à l'école » au sein des écoles de la ville de Romilly-sur-Seine.

Valide pour chaque école concernée, une mise en place avec participation financière de la ville à hauteur de 25% du coût total, dès la première année et pour toutes les suivantes.

Valide pour la rentrée de septembre 2023/2024 la mise en place d'une classe à cordes au sein de l'école du Faubourg de Lion avec une participation estimée de 6000€ HT.

Valide la poursuite, pour les années suivantes, de cet engagement dans les écoles Romain Rolland et du Faubourg de Lion, ainsi que pour toutes celles qui suivraient.

Dit que les montants nécessaires à la poursuite ou à la création de cette activité (25% du coût total) seront inscrits au budget chaque année.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

22) REDYNAMISATION DE LA FRÉQUENTATION DU CINÉMA L'EDEN

M. le Maire : Comme notre ami Jean-Paul HAHN n'est pas présent, je vais vous la rapporter. Alors on vous propose dans la limite d'une place, s'il vous plaît on rectifiera dans la question vingt-deux, pas dans la limite d'une place gratuite pour un adulte accompagnant. En un mot, l'objectif est un peu de relancer notre cinéma qui a eu une sérieuse chute, encore plus que

par ailleurs et donc il vous est proposé d'approuver l'offre de la gratuité aux enfants de moins de huit ans accompagnés d'un adulte le samedi et le dimanche dans la limite d'une place gratuite pour un adulte accompagnant, d'approuver l'application du tarif réduit aux adultes détenteurs d'un coupon de réduction pendant les vacances scolaires et de nous autoriser à signer tout cela. Y a-t-il des questions ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité.

Délibération n°23.067 (DEL24)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, À L'UNANIMITÉ :

Approuve l'offre de la gratuité aux enfants de moins de huit ans accompagnés d'un adulte le samedi et le dimanche, dans la limite d'une place gratuite pour un adulte accompagnant.

Approuve l'application du tarif réduit aux adultes détenteurs d'un coupon de réduction pendant les vacances scolaires.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

23) NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA SAISON CULTURELLE 2023/2024

M. le Maire : Note d'information. Les uns et les autres, vous avez donc eu tout le programme de la saison culturelle à laquelle je vous invite à participer. Avez-vous des questions sur cette programmation ? Vous en prenez bonne note. Les guichets seront bientôt ou sont ouverts.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

24) DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LISTE DE MARCHÉS PASSÉS PAR LE SERVICE COMMANDE PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 2022

M. le Maire : Dernière décision. Les décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation que vous m'avez confiée au tout début du mandat, principalement pour des concessions malheureusement funéraires. Avez-vous des questions sur ces décisions ? Non. Donc vous en prenez acte, je vous en remercie. Petite chose en vue de lundi soir, M. CHEIKH, on peut vous le faire passer. Vous aurez la chance et l'honneur de pouvoir appliquer notre pari de la dernière fois puisqu'il s'agit bien d'un arrêté de M. le Maire.

M. Fethi CHEIKH : Non, j'ai eu Mme. Vous voulez qu'on en parle aujourd'hui. Non, j'ai eu, Madame la Directrice Générale de la Communauté de Communes hier, comme d'habitude. J'ai évoqué le sujet du rachat du bâtiment d'OLYMPIA et le vote de l'emprunt. Vous parlez des décisions. On sait bien que les décisions sont votées par le Maire. Mais voilà, je suis clair. On en parle, j'ai le dossier. J'ai demandé au service archives du Parti Communiste de me fournir le dossier et il est plein.

M. le Maire : J'ai compris que dans votre grande générosité, vous refusez, mais ce n'est pas grave. On ne peut pas gagner à tous les coups. Ce n'est pas grave. Excellent week-end. Mais comme M. BONNEFOI, c'est son anniversaire et c'est le mien deux jours après, on va assumer. Voilà. Parfait. À lundi soir ici même.

Délibération n°23.068 (DEL25)

Transmission au contrôle de légalité le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n°L.22.0079 du 13 janvier 2022, L.22.0099 du 17 mai 2022, L.22.0258 à L.22.0285 du 20 décembre 2022, L.22.0287 du 22 décembre 2022, L.23.0003 du 9 janvier 2023, L.23.0004 du 10 janvier 2023, L.23.0005 du 12 janvier 2023, L.23.0006 du 17 janvier 2023, L.23.0007 et L.23.0008 du 18 janvier 2023, L.23.0009 et L.23.0010 du 23 janvier 2023, L.23.0011 du 26 janvier 2023, L.23.0013 du 30 janvier 2023, L.23.0034 du 2 février 2023, L.23.0042 du 21 février 2023, L.23.0044 du 13 février 2023 et L.23.0048 du 21 février 2023

Précise que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

* * *

Le Maire
Éric VUILLEMIN

Le secrétaire de séance
Éric TOTEL